

**Éléments de recherche sur les problématiques religieuses  
dans le district de Pont-de-Vaux sous la Révolution 1789-  
1799.**

**Laurent BRAYARD**

**Master 2 recherche Histoire  
CTU de l'université de Franche-Comté**

**Introduction :**

Ce petit fascicule ne prétend pas être un ouvrage, un ensemble construit, un mémoire ou même un travail. Modestement il s'agit des éléments de recherches rassemblés lors des années passées par mes soins à élaborer un mémoire de Master 1 et 2 à l'Université de Besançon. Ce mémoire dirigé par Madame Pingué, Maître de conférences, est très éloigné des problématiques religieuses puisque le sujet s'attarde sur les problématiques des levées d'hommes dans le district de Pont-de-Vaux, de 1791 à 1795.

Toutefois, mes recherches m'ont conduit à découvrir l'étonnante imbrication de mon sujet avec les résistances religieuses et dans un ensemble plus général avec toutes les formes de résistances à la Révolution Française dans cette entité géographique. Nous avons humblement pensé, que ces différentes recherches pouvaient servir utilement à bien d'autres chercheurs et au plus grand public s'intéressant à l'histoire des trois cantons de Pont-de-Vaux, Bâgé-le-Châtel et Saint-Trivier-de-Courtes. Le fascicule comprend quelques informations parcellaires sur les problèmes religieux récoltés dans divers ouvrages. Il se poursuit avec une chronologie des événements religieux touchant au district de Pont-de-Vaux et à son clergé. Nous trouvons ensuite un tableau par canton du clergé du district par canton et toutes les informations découvertes sur les membres du clergé ayant officiés dans cette région. Enfin il se termine par le rassemblement de toutes les côtes des fameux registres paroissiaux clandestins tenus par les prêtres réfractaires du district de Pont-de-Vaux.

Je souhaite à tous de trouver leur chemin et leur bonheur dans ce rassemblement d'informations. Je remercie particulièrement Madame Brigitte Ladde, Monsieur Jérôme Croyet, archivistes aux archives départementales de l'Ain et le père Jean Bernard de Cormoz pour leur aide, leurs conseils et leurs encouragements. Je leur exprime toute ma reconnaissance, et je souhaite que l'histoire de la Haute-Bresse sous la Révolution et de manière générale continue à s'ouvrir à tout un chacun.

**Informations générales sur La résistance religieuse face à la déchristianisation dans le district de Pont-de-Vaux :**

Nombres de mission de réfractaires par districts 1792-1802 (missions évangéliques, célébration des mariages naissances et décès des prêtres réfractaires dans l'Ain).

Bourg 1638, Châtillon 1041, Saint-Rambert 905, Trévoux 820, Montluel 799, **Pont de Vaux** 738, Nantua 383, Belley 249, Gex 45<sup>1</sup>.

Le district de Pont-de-Vaux reste un district patriote, mais ce nombre de mission plutôt modéré par rapport aux autres districts de l'Ain, ne doit pas faire oublier une résistance passive bien réelle dans cette région particulière de l'Ain.

Le département de l'Ain a déjà été partiellement déchristianisé par l'action d'André Amar député de l'Isère, de Merlino et de Claude Javogues. Lorsqu'Albitte arrive dans l'Ain, il est favorablement accueilli et il parachève l'œuvre déchristianisatrice de Javogues et de Gouly.

La Convention Montagnarde déclenche à l'automne 93 une chasse aux prêtres pour extirper le fanatisme. Dans un premier temps les autorités cherchent surtout à ridiculiser le prêtre et le culte au moyen de mascarades. Dans une 2<sup>ème</sup> phase on essaie d'arracher aux prêtres leur renonciation. Il y a dans l'Ain 89,6 % de jureurs en 1791 qui sont encore 59 % en septembre 1792.

Dans cette région les décades, les repas civiques, les hymnes républicains n'ont jamais connu grand succès. En revanche les paysans chôment le dimanche, dansent à l'occasion de la vogue, le jour de la fête du Saint-Patron de la paroisse. Les habitudes traditionnelles reparaissent vite en Bresse après l'annonce de la loi du 3 ventôse An III

Prêtres et fidèles commencent à reconstruire leurs églises, à relever les croix des cimetières, à sonner les cloches quand il en reste. Malgré les efforts de déchristianisation les fidèles désirent recevoir le sacrement du mariage et si possible d'un prêtre réfractaire et non d'un jureur repent. Ces assermentés n'hésitent pas à condamner les acquéreurs de biens nationaux et à rejeter la législation républicaine. Le citoyen Reboul arrêté par les gendarmes le 30 mai 1795 répand des sermons imprimés tendant à la désobéissance des lois<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Tiré de la thèse de Jérôme Croyet, *Sous le bonnet rouge*.

<sup>2</sup> Louis Trénard, *La Révolution Française dans la région Rhône-Alpes*, page 503 à 505, 581 à 583. En ce qui concerne cette dernière information nous n'avons pas trouvé de preuves réelles qui puissent appuyer la diffusion écrite de textes contre-révolutionnaires.

Prêtres qui ont prêté le serment en janvier et février 1791

Tableau statistique des prêtres assermentés par département et par district de 1791 à 1792

Les neufs districts de l'Ain

1 ° Saint-Rambert 98 %, 2° Nantua 97 %, 3° Belley 97 %, 4° Châtillon 94 %, 5° Pont-de-Vaux 92 % (45 prêtres), 6° Trévoux 88 %, 7° Montluel 82 %, 8° Bourg 76 %, 9° Gex 42 %

Pour un total départemental de 512 prêtres soit une moyenne de 88 %

En observant les cartes du progressisme religieux, les cahiers du tiers état et les cartes du conservatisme religieux, certains départements ont à la fois un score élevé dans l'une et l'autre carte. L'Ain fait partie de ce cas, en annotation Timothy Tackett indique que « *ces bailliages furent peut-être incapables de trouver un consensus et rédigèrent des documents qui reproduisaient deux ou plusieurs séries d'opinions, parmi les zones avec des scores particulièrement élevés à la fois pour le progressisme et le conservatisme nous trouvons le département de l'Ain* »<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Timothy Tackett *La Révolution, l'Eglise, la France*, page 286 et 344.

## Chronologie des événements et des résistances religieuses dans le district de Pont-de-Vaux

### Avant la Révolution :

1776 : Louis **Thiébaud**<sup>4</sup> devient curé de Boisse<sup>5</sup>.

1780 : **Delacour** devient curé de Cormoz. Il hérite du pèlerinage de Notre-Dame de Bellor qui jusqu'à la Révolution fut pour la Haute-Bresse le centre de la dévotion de la Vierge.

### 1790 :

Janvier 1790 : **Guichellet**<sup>6</sup>, **Gonet** père et fils, **Mercier**, **Fourchet**, doyen et membres du chapitre de Pont-de-Vaux. **Panetier** curé de Gorrevod, **Rongier** vicaire d'Arbigny, **Pic** vicaire d'Asnière, Gilbert **Mercier** desservant de Saint-Bénigne<sup>7</sup>.

31 août 1790 : Dénonciation de la Garde Nationale de Marboz<sup>8</sup> contre **Thiébaud** curé de Boisse.

Décembre 1790 : l'abbé **Gueidan**, curé de Saint-Trivier-de-Courtes, député à l'assemblée nationale, refuse de prêter le serment. Il écrit à ses concitoyens pour leur expliquer ses raisons<sup>9</sup>. L'abbé Gueidan qui annonce son retour dans la commune peu après inquiète fortement les autorités locales. En effet il s'agit d'une forte personnalité, respecté et apprécié de ses paroissiens. Le district de Pont-de-Vaux signale plusieurs foyers probables de troubles vis-à-vis de la constitution civile du clergé : « A Saint-Trivier, l'arrivée prochaine de Sieur

---

<sup>4</sup> Aussi orthographié Thibaud, Octave Morel, *Inventaire des archives de l'Ain*, page 280.

<sup>5</sup> Georgette Soret, Boisse, *village de Bresse, 1650-1910*, page 15 et 16.

<sup>6</sup> Guichellet est chapelain de la chapelle Maréchal en l'église de Pont-de-Vaux, Octave Morel, déjà cité, tome 1, page 245.

<sup>7</sup> Octave Morel, idem, page 49.

<sup>8</sup> Madame Soret dans son fascicule nous indique que nous ignorons ce que le curé de Boisse faisait à Marboz. Toujours est-il que les gardes nationaux de Marboz envoient une lettre : « *Portant que le Sieur Thiébaud, curé de Boisse, a été arrêté nanti d'une lettre qui annonce qu'il est du nombre des ennemis du bien public et un agent de la contre-révolution* ». Le district de Pont-de-Vaux décide la mise sous scellés du domicile du curé Thiébaud. Les représentants du district, du département et de la municipalité procède dès le lendemain à une perquisition de la cure de Boisse. L'affaire n'a pas de suite et le curé Thiébaud reprend ses fonctions, déjà cité, page 16 et 17.

<sup>9</sup> Registre des délibérations de Pont-de-Vaux, AC de Saint-Trivier-de-Courtes REV 5 police du culte.

*Gueidan ancien curé, cause beaucoup de fermentation, et il n'est pas douteux que sa présence occasionnera de grands désordres. Le seul moyen de les prévenir est d'engager le sieur Gueidan à s'éloigner. Le directoire lui écrira à ce sujet et s'il persiste à demeurer à Saint-Trivier, si le directoire du département croit ne pouvoir prendre sur lui de lui enjoindre de s'absenter, alors il faudra nécessairement faire passer à Saint-Trivier deux compagnies de volontaires nationaux pour y maintenir la tranquillité ».*

## 1791 :

Janvier et février 1791 : Pierre **Moine**, curé de Chevroux, **Nicolet** vicaire de Gorrevod, **Pannetier** curé de Gorrevod, **Riou** vicaire de Manziat, **Bollo** curé de Manziat, **Poisse** vicaire de Sermoyer, **Broyer** curé de Saint-Etienne-sur-Reyssouze, **Vuiron** curé de Boz, **Robert** curé de Lescheroux, Antonin **Renoud-Camus** curé de Bâgé-la-Ville, Jean-Louis **Renoud-Camus** vicaire de Bâgé-la-Ville, **Rongier** curé d'Arbigny, **Monnery** curé et maire de Vésines. Charles **Fourrier** frère oblat de la chartreuse de Montmerle.

22 janvier 1791 : Après la messe les bancs de l'église de Romenay sont cassés par des malveillants. André Viale dit Fringant, natif de Romenay, domestique aux escopery de Louis Péchoux, âgé de 26 ans environ est arrêté et interrogé. Il est élargi le 24 janvier.

5 février 1791 : interdiction sous peine d'amende de se déguiser pour le carnaval dans la commune de Saint-Trivier.

Février 1791 : **Perrin** est vicaire en chef de l'annexe de Mantenay<sup>10</sup>.

Mars 1791 : **Juillet** est curé de Curciat-Dongalon, **Regeffe** curé de Saint-Nizier-le-Bouchoux.

3 mars 1791 : La société des amis de la constitution établie à Pont-de-Vaux fait passer à Saint-Trivier un extrait de délibération de son registre : « un particulier m'a rapporté publiquement qu'étant allé avec un prêtre au ci-devant archevêché de Lyon pour obtenir des dispenses il y avoit vu un autre prêtre accoster celui qui l'accompagnoit, l'embrasser en lui disant vous êtes des nôtres, prenez patience dans peu le bon Dieu nous aidera [...] de remettre au vicaire de Saint-Trivier un paquet d'un assez gros volume cacheté aux armes du ci-devant archevêque de Lyon avec recommandation très vive de le remettre lui-même et en mains propres. Un tel paquet sorti d'un foyer d'aristocratie adressé à un si haut prix à un fonctionnaire public dont les principes constitutionnels sont connus puisqu'il a refusé de prêter son serment m'a paru contenir quelques unes de ces productions sinistres qui de temps à autre allument des incendies dans différentes parties du Royaume [...] Gripière, Rolin, Bergier, Grognet et Joubert membres de la société députés auprès de la municipalité de Saint-Trivier pour l'engager à faire faire par le vicaire **Thévenard** l'ouverture du paquet »<sup>11</sup>. Le

<sup>10</sup> Mantenay était une annexe de Saint-Julien-sur-Reyssouze.

<sup>11</sup> Le paquet contient un gros paquet de feuillet signé par l'évêque de Lyon et plusieurs vicaires généraux en date du 21 février 1791. Le texte invite les fidèles à compenser par l'aumône, le défaut d'abstinence qu'ils pourraient faire pendant le carême, AD de l'Ain registre des délibérations de Saint-Trivier-en-Bresse.

même jour, le vicaire Thévenard ouvre devant l'assemblée le fameux colis qui ne contient rien de suspect.

15 mars 1791 : L'abbé **Gueidan** curé de Saint-Trivier-de-Courtes est remplacé car il n'a pas juré la constitution civile du clergé<sup>12</sup>. Idem pour la commune de Dommartin où le curé **Bertrand** avait ajouté à son serment une restriction « *inacceptable* ». Le 16 mars ce dernier est tenu par le directoire du département de comparaître devant lui pour s'expliquer<sup>13</sup>.

17 mars 1791 : **Mercier** desservant de la cure de Saint-Bénigne.

22 mars 1791 : Comparution de **Bertrand** curé de Dommartin devant le directoire du département. Le dit curé déclare « *qu'il proteste et maintient les restrictions qu'il a apportés à son serment. Il n'a consenti à laisser le père Casimir, capucin, exercer le culte dans sa paroisse que parce que ce capucin avait apporté les mêmes restrictions à son serment* ». Le directoire passe un arrêté contre le sieur Bertrand qui est suspendu de ses fonctions de maire<sup>14</sup>.

30 mars 1791 : Remplacement du sieur **Suleau** curé de Sermoyer qui a refusé de prêter le serment dans les conditions légales.

2 avril 1791 : Un sursis est autorisé par le directoire du département vis-à-vis du curé **Suleau** dont les explications seront entendues<sup>15</sup>.

7 avril 1791 : **Nicolet** est signalé comme vicaire de Saint-Jean-sur-Reyssouze.

18 avril 1791 : **Guespe** signalé comme curé de Vescours<sup>16</sup>.

26 avril 1791 : **Adam** signalé comme titulaire de plusieurs chapelles dont celle de Saint-Jean-Baptiste en l'église de Saint-Nizier-le-Bouchoux. **Monnier** est titulaire de la chapelle Notre-dame de Pitié en l'église de Curciat-Dongalon. **Vuiron** signalé comme curé de Boisse.

27-29 avril 1791 : **Pannetier** est toujours curé de Gorrevod, **Jaillet** est curé de Curciat-Dongalon, **Chabat** curé de Saint-Laurent-sur-Saône, **Gacon** curé de Bâgé-le-Châtel et de Saint-André-de-Bâgé, **Broyer** curé de Saint-Etienne-sur-Reyssouze, **Mercier** prêtre desservant l'annexe de Saint-Bénigne, **Delacour** curé de Cormoz, **Chardon** curé de Béréziat, **Dupré** curé de Replonges, **Meunier** curé de Chavannes-sur-Reyssouze, Philibert **Tournade** curé de Courtes, **Cannard** curé de Servignat, **Regeffe** est toujours curé de Saint-Nizier-le-Bouchoux, **Brosselard** curé de Marsonnas, **Bollo** est toujours curé de Manziat, **Renoud-Camus** est curé de Bâgé-la-Ville et titulaire de la chapelle des Dumont, **Gillet** est curé de

---

<sup>12</sup> Octave Morel, déjà cité, page 274.

<sup>13</sup> Il a tenu un discours anticonstitutionnel et a lu publiquement un écrit incendiaire du ci-devant archevêque de Lyon.

<sup>14</sup> Octave Morel, déjà cité, page 275.

<sup>15</sup> Idem, page 278.

<sup>16</sup> Idem, page 280.

Feillens, **Burtin** est curé de Jayat, **Moine** est curé de Chevroux et titulaire des chapelles de Saint-Jean, des Saints-innocents et de Saint-Fiacre. **Peloux** est curé de Saint-Jean-sur-Reyssouze, **Mermet** de Saint-Julien-sur-Reyssouze, **Mercier** est aumônier des Ursulines de Pont-de-Vaux, **Bertrand** curé de Dommartin<sup>17</sup>.

25 mai 1791 : **Perret** est frère de la chartreuse de Montmerle.

26 mai 1791 : Lettre du directoire du département de l'Ain à l'Assemblée Nationale : « *les prêtres non conformistes à la loi du serment fomentent dans ce département une division d'opinion qui peut avoir les suites les plus fâcheuses en fixant leurs domiciles dans les lieux où ils étoient employés et ils y conservent de l'influence, leurs rapports religieux et politiques avec une partie des habitants subsistent, ils ne peuvent que diminuer la confiance à l'égard des prêtres citoyens [...] Dans les villes le résultat de la conduite des non conformistes est beaucoup moins dangereux que dans les campagnes parce que les lumières y sont plus multipliées et que le nombre des citoyens qui ne s'occupent pas de leurs déclamations l'emporte sur celui des personnes qui croient faussement la religion attachée à leur sort. Mais dans les campagnes les semences de division germent plus profondément. Le citoyen accoutumé à son ancien curé se dépouille avec peine d'une confiance entière et il est facile à celui-ci de prévenir les esprits contre son successeur [...] un assez grand nombre de paroisse de notre département offre ce triste spectacle [...] nous avons fait devoir de vous instruire de ce qu'il se passe dans notre département où environ 60 curés ne se sont pas conformés à la loi, et ou d'autres après avoir prêté le serment se rétracte en refusant de reconnaître l'évêque élu par le peuple et il devient urgent, Messieurs que vous vous occupiez des moyens de prévenir le mal »<sup>18</sup>.*

29 mai 1791 : Le conseil municipal de Saint-Trivier-de-Courtes nomme comme curé de la paroisse, Monsieur **Mercier**, desservant de la paroisse de Saint-Bénigne. Craignant sans doute la résistance du vicaire **Thévenard**, Mercier fait état de l'impossibilité de s'installer dans la cure occupée par Thévenard tant que la municipalité ne sera pas en mesure de l'y installer elle-même et en corps. Le vicaire Thévenard répond : « *qu'ayant été invité d'engager les habitants à la paix et à la concorde pour éviter les troubles lors de l'installation du sieur curé, a répondu qu'il doutait qu'il n'arriva quelques troubles* ». Le même jour des scellés sont mis sur les meubles de l'abbé **Gueidan**<sup>19</sup>.

31 mai 1791 : A Saint-Trivier vers les 8 heures du soir, une algarade éclate entre Moraud avoué du tribunal accompagné de Poizat et de plusieurs femmes de Saint-Trivier dont la femme Dupupet : « *qu'elles soutenoient bien mieux le nouveau curé de Pont-de-Vaux que l'on venoit de nous donner au lieu de soutenir notre vicaire, le dit Sieur Moraud répondit que celui de Pont-de-Vaux avoit prêté le serment et non le vicaire et se répandis en mauvais propos sur ce dernier ce qui fit que les dites femmes Dupupet, d'Oignon et autres les accablèrent d'injures* ». Une déclaration est faite sur le registre de police<sup>20</sup>.

<sup>17</sup> Idem, page 281.

<sup>18</sup> AD de l'Ain, 2 L 24.

<sup>19</sup> AD de l'Ain, registre des délibérations de Saint-Trivier.

<sup>20</sup> Registre de police de Saint-Trivier, AD de l'Ain, fond Catherin.



1<sup>er</sup> juin 1791 : L'ambiance n'est pas des meilleures dans la paroisse à l'arrivée de Mercier : « informé que le 29 du mois dernier le sieur **Mercier** sortant de la ville de Saint-Trivier [...] qu'il auroit été insulté par quelques enfants qui luy auroient jetté des pierres mais qu'attendu leurs jeunesses il avoit méprisé cette petite injure que des affaires particulières l'ayant appelé dans cette ville le 30 du dit mois et étant à se promener dans la ditte ville avec le sieur **Deydier** notaire et commissaire à Pont-de-Vaux, et le sieur **Morand** homme de loi résidant au dit lieu, il auroit été insulté par deux femmes qui l'auroient traité de Matrus et de Macqueroc »<sup>21</sup>.

2 juin 1791 : Pour prévenir les troubles craint par la municipalité pour l'installation du curé **Mercier**, le commandant de la Garde Nationale, Desmaret est requis de mettre l'ensemble de la garde sur pied et d'installer une patrouille de police jusqu'à « dix ou onze du soir ». Pas moins de 4 gardes nationaux sont réquisitionnés pour escorter et protéger le curé Mercier et des sentinelles placées sur la route de Pont-de-Vaux d'où il doit arriver pour prendre son poste<sup>22</sup>.

7 juin 1791 : Le curé **Bernard** de Dommartin, refuse de laissé sa place à **Rojat** qui a été régulièrement élu et refuse de quitter l'autel et de céder sa place. Il est dénoncé<sup>23</sup>.

17 juin 1791 : Une dénonciation étant parvenue au département à propos de dépôt d'armes et de munitions que les chartreux de Montmerle cacheraient dans leurs locaux, le département ordonne que la chartreuse soit visitée en compagnie d'administrateurs du département et d'officier municipaux de Saint-Julien-sur-Reyssouze<sup>24</sup>.

21 juin 1791 : La visite de la chartreuse de Montmerle est effectuée et ne révèle aucun dépôt d'armes et de munitions.

1<sup>er</sup> juillet 1791 : La communauté de Saint-Jean-sur-Reyssouze est condamnée à payer 19 000 livres au chapitre de Saint-Pierre-de-Mâcon<sup>25</sup>.

7 juillet 1791 : Rapport du directoire du département de l'Ain au gouvernement sur l'état général du département et qui évoque les prêtres réfractaires : « Sur environ 500 fonctionnaires publics, il s'en est trouvé à peu près 50 à 60 qui ont refusé d'exécuter la loy, on en a remplacé une grande partie mais depuis l'installation de Monsieur Royer évêque du département plusieurs de ceux qui avoient prêté serment ont rétracté ou modifié leur engagement. Réunis aux prêtres opposés à la constitution ils ont excité de la défiance et des troubles qui ont donné beaucoup de sollicitude à l'administration et n'ont pas eu des suites bien fâcheuses »<sup>26</sup>.

---

<sup>21</sup> AD de l'Ain, idem.

<sup>22</sup> AD de l'Ain, fond Catherin.

<sup>23</sup> Octave Morel, déjà cité, page 285.

<sup>24</sup> AD de l'Ain, 2 L 24.

<sup>25</sup> Le chapitre est propriétaire de terres appartenant à la communauté dont Saint-Jean ne paye plus les loyers depuis quelques temps, AC de Saint-Jean registre des délibérations 1790. La communauté fait appel du jugement dès le 9 août 1791 Octave Morel, déjà cité, page 288 et 291.

<sup>26</sup> AD de l'Ain, 2 L 24.

17 septembre 1791 : Arrêté du directoire du département pour sauvegarder la liberté de culte suite à la plainte des Ursulines de Pont-de-Vaux qui se plaignent que des particuliers se permettent de les troubler dans l'exercice de leur culte soit par injures, soit par menaces :

*« Les Ursulines de Pont de Vaux se plaignent de ce qu'au mépris des principes de la liberté religieuse, plusieurs particuliers de cette ville les troublent dans l'exercice de leur culte, en employant tour à tour les injures et les menaces, soit contre elles, soit contre le prêtre qu'elles emploient, sous prétexte qu'il n'est pas assermenté. Le directoire du département répond le 17 septembre 1791 qu'elles ont évidemment le droit d'exercer leur culte comme elles l'entendent, à la condition de ne point troubler l'ordre public. Ce que ne disaient pas les Ursulines c'est qu'un grand nombre de personnes allaient entendre la messe dans leur église pour ne pas assister à celle du curé jureur, et c'est ce que ne voulaient pas membres du club local. La municipalité est priée d'y veiller, et, si elle le juge à propos elle est autorisée à faire condamner la porte extérieure de l'église des plaignantes, afin d'en interdire l'accès au public »<sup>27</sup>.*

## 1792 :

27 janvier 1792 : Barthélemy **Monin** vicaire de Saint-Bénigne

1<sup>er</sup> février 1792 : **Vuiron** et **Broyer** curé de Boz et de Saint-Etienne ont rétractés leur serment et seront remplacés et privés de leur traitement. **Vayer** vicaire de Marsonnas rétracte aussi et sera lui aussi remplacé<sup>28</sup>.

4 février 1792 : Les Ursulines renvoient Sébastien **Mercier** leur aumônier pour avoir prêté le serment : *« imbues des maximes des contre-révolutionnaires, l'ont renvoyés parce qu'il avait prêté le serment constitutionnel »<sup>29</sup>.*

19 février 1792 : l'Abbé **Gueidan** annonce qu'il s'exile dans la commune. Les officiers municipaux répondent *« en luy annonçant qu'il en sera toujours avec un grand plaisir que nous le verrons parmi nous »<sup>30</sup>.*

Mars 1792 : Isidore **Gond** remplace le curé d'Arbigny<sup>31</sup>.

5 mars 1792 : *« [...] plusieurs curés viennent tout récemment de se refuser à la lecture des mandements de l'évêque contenant des dispenses pour le Carême [...] que les curés élus pour remplacer les insermentés annoncent des craintes, quelques uns d'entre eux se refusant à prendre possession de leurs cures, ils se*

---

<sup>27</sup> Eugène Dubois, « Histoire de la Révolution dans l'Ain », tome 2, page 252 et 253.

<sup>28</sup> Octave Morel, déjà cité, page 307.

<sup>29</sup> Idem.

<sup>30</sup> En réalité il ne pourra jamais rejoindre son ancien domicile sous la pression des autorités du district craignant que son retour déclenche des troubles.

<sup>31</sup> Il se marie à Pont-de-Vaux en 1793, où il exerce les métiers d'imprimeur puis de marchand, Georgette Soret, déjà cité, page 1.

*plaignent tous de n'être pas suffisamment protégé, il se pratique encore une manœuvre de la part de plusieurs ecclésiastiques attachés aux cures et vicariats du département, laquelle peut devenir très dangereuse dans le temps pascal dont nous approchons. Ceux-ci prennent le parti de ne faire aucune rétractations, ils se bornent à quitter leurs paroisses [...] Vient se réunir à une multitude de rétractations pour mettre le corps administratif dans un extrême embarras, ce qui aggrave le mal, c'est qu'il manque de sujets pour remplacer ceux qui ont rétracté leur serment en sorte que l'on se trouve forcé par les circonstances à les laisser dans les paroisses où ils sèment la discorde, elle gagne non seulement les villes, les bourgs et villages mais la division pénètre encore dans les familles [...] des villes menacent de s'armer les uns contre les autres et de se porter sur les autres villes où ils croient que l'aristocratie est soutenue [...] Art 1 : le procureur général syndic demeure chargé de dénoncé dans les 24 heures à l'accusateur public 1° le sieur **Rongier** vicaire desservant l'annexe d'Arbigny »<sup>32</sup>.*

6 mars 1792 : Le directoire du district de Pont-de-Vaux évoque la situation religieuse<sup>33</sup> :

« lettre du 6 mars 1792 du district de Pont-de-Vaux,

*Le directoire, après avoir recueilli les renseignements qu'il a reçus de différentes parties du district relativement aux troubles religieux, a reconnu que, jusqu'à présent, il n'y avait aucun trouble notable dans les municipalités de ce district, mais qu'il est à craindre que, dans peu, il ne se manifeste les plus grands désordres dans les municipalités d'Arbigny, Boz, Feillens et Saint-Trivier.*

*A Feillens il existe une congrégation religieuse séculière de filles, connues sous le nom de Sœurs Agui qui sans avoir une église ni couvent, ont cependant une fortune particulière. Elles vivent chacune dans leur famille et se réunissent seulement pour des exercices de piété. Ces filles ont des liaisons avec des prêtres réfractaires de Mâcon, qui, à raison du voisinage leur font de fréquentes visites et les entretiennent dans des sentiments contraires à la constitution. Depuis quelque temps les offices de la paroisse sont moins suivis. Enfin un particulier, qui a pour sœur une de ces filles, vient de faire baptiser son enfant, par un de ces prêtres ce qui a occasionné une grande rumeur et a révolté les habitants qui n'ont pas été éloigné de se porter à quelques excès contre lui. [...] Ce qui peut néanmoins tranquilliser, c'est que le curé et le vicaire sont attachés à la constitution et qu'ils jouissent de la confiance des habitants.*

*A Arbigny, le sieur **Rongier**, qui dessert cette annexe, est très dangereux par son zèle fanatique et la haine qu'il manifeste dans toutes les occasions contre la constitution. Jusqu'à présent il n'a pas causé un grand désordre, mais cela peut arriver d'un moment à l'autre et surtout à l'approche de Pâques. Le directoire a sollicité son remplacement, mais le défaut de sujets l'a rendu impossible. Il croit cependant qu'il devient de jour en jour plus urgent de congédier un sujet aussi dangereux. Cette mesure suffira et son éloignement amènera infailliblement la tranquillité dans la paroisse et préviendra de plus grands troubles.*

*A Boz, il existe depuis longtemps un foyer de fanatisme et de division. Trois ou quatre prêtres réfractaires, natifs de ce village, et qui y ont fixé leur résidence, en sont les principaux moteurs ; ils ont séduit le curé, homme doux et tranquille, qui s'est rétracté et qui vient d'être remplacé. Son successeur n'a pas encore pris possession. Le directoire ne dissimule pas que son installation pourra être orageuse parce que le curé et les prêtres qui sont sur les lieux ne manqueront pas de travailler les esprits crédules. Un point rassure cependant le directoire : c'est que le nouveau curé est de l'endroit, et qu'il est le fils du maire. Dès lors, il aura sa famille pour lui. Il est encore une autre considération, c'est que les paroisses voisines ont de l'aversion pour celle de Boz, et qu'elles seront bien éloignées de lui prêter appui : en sorte qu'en cas d'insurrection ouverte, les habitants de cette paroisse seront réduits absolument à leurs propres forces.*

<sup>32</sup> AD de l'Ain, 2 L 28.

<sup>33</sup> Eugène Dubois, déjà cité, tome 2, page 406 à 409.

*Cependant il serait fâcheux d'être obligé d'employer la force armée ; il serait bien à désirer, au contraire, de prévenir les insurrections par des mesures de prudence et de précaution. Le directoire ne voit d'autre parti à prendre pour ramener la paix, ou tout au moins pour empêcher de grands désordres, que d'engager et même forcer le curé et les autres prêtres à s'éloigner de cette paroisse. Il insiste surtout sur l'éloignement du curé<sup>34</sup>. On espère que ce dernier déférera à l'invitation qu'il va lui faire à ce sujet par une lettre. A Saint-Trivier, l'arrivée prochaine de Sieur Gueidan ancien curé, cause beaucoup de fermentation, et il n'est pas douteux que sa présence occasionnera de grands désordres. Le seul moyen de les prévenir est d'engager le sieur Gueidan à s'éloigner. Le directoire lui écrira à ce sujet et s'il persiste à demeurer à Saint-Trivier, si le directoire du département croit ne pouvoir prendre sur lui de lui enjoindre de s'absenter, alors il faudra nécessairement faire passer à Saint-Trivier deux compagnies de volontaires nationaux pour y maintenir la tranquillité ».*

Le même jour l'intrus **Mercier** oncle, demande au département que l'abbé Gueidan de Saint-Trivier lui remette les titres de sa cure. Le département met en demeure l'ancien curé de les remettre avant trois jours<sup>35</sup>.

20 mars 1792 : **Renoud-Camus**, curé de Saint-Didier d'Aussiat rétracte son serment et il est remplacé<sup>36</sup>.

29 mars 1792 : Suite à l'interception d'une lettre suspecte par la municipalité de Saint-Trivier, il est avéré qu'elle est adressée au ci-devant **Gonet** chanoine de Pont-de-Vaux. Il réside alors à Montrevel. Un procès-verbal est dressé. Le même jour la municipalité dénonce l'abbé **Gueidan** comme auteur d'une autre lettre suspecte interceptée<sup>37</sup>.

19 avril 1792 : **Meunier** est curé de Chavannes-sur-Reyssouze. Il porte plainte contre les marguilliers et les sonneurs qui font mal leur travail<sup>38</sup>.

30 avril 1792 : Annonce à la municipalité de Saint-Trivier de l'arrivée de l'évêque constitutionnel Royer pour le 1<sup>er</sup> mai : « il est arrêté que pour le bon maintien de l'ordre et la tranquillité publique le commandant de la Garde Nationale sera invité à faire mettre demain matin sous les armes un détachement de gardes nationales, lequel se rendra sur les sept heures du matin sur la levée de Becherey pour recevoir le dit Sieur Royer et de l'accompagner jusqu'à la ville. La garde restera sous les armes toute la journée et le lendemain l'accompagnera jusqu'à Saint-Julien ou à la rencontre des gardes de cette ville »<sup>39</sup>.

---

<sup>34</sup> Il s'agit de l'abbé Gueidan.

<sup>35</sup> AD de l'Ain, 2 L 28.

<sup>36</sup> Certainement originaire du canton de Pont-de-Vaux, Octave Morel, déjà cité, page 98.

<sup>37</sup> AD de l'Ain, registre des délibérations de Saint-Trivier, fond Catherin. Le lendemain 30 mars, les officiers municipaux perquisitionnent et interrogent la citoyenne Lataud à qui la lettre de l'abbé Gueidan était adressée. Ses papiers sont saisis et la citoyenne Lataud refuse de signer le procès verbal de la perquisition et de la saisie. Le 4 avril 1793 le district envoie son ordre d'arrestation. Elle est arrêtée le 6 avril, en même temps que le chirurgien Gilbert Samyon par un détachement de 12 hommes de la Garde Nationale. La veuve Lataud est vite libérée et mise sous surveillance suite à l'intervention des ses beaux-frères, Louis Servant et Jean-Marie Cauné. Le 12 avril elle se trouve toujours en prison et ses biens sont mis sous scellés.

<sup>38</sup> Octave Morel, déjà cité, page 103.

<sup>39</sup> Registre des délibérations de Saint-Trivier, fond Catherin, AD de l'Ain.

9 mai 1792 : la boîte des saintes huiles de l'église de Mantenay, annexe de Saint-Julien sera remise à **Mermet** curé de Saint-Julien-sur-Reyssouze malgré l'opposition des officiers municipaux de Mantenay<sup>40</sup>.

15 mai 1792 : Claude **Feyeux** curé de Sermoyer et d'Arbigny demande qu'Isidore Gond qui dessert l'annexe d'Arbigny reçoive des indemnités<sup>41</sup>.

5 juin 1792 : Des indemnités sont accordées à **Guichelet** curé de Pont-de-Vaux pour suppléer au défaut de vicaire<sup>42</sup>.

20 juin 1792 : Le nouveau curé de Lescheroux, **Guyon** indique qu'il ne peut trouver de vicaire par faute « *de disette des ecclésiastiques formés dans l'esprit de la Constitution* »<sup>43</sup>.

12 juillet 1792 : le sieur **Vion** vicaire de Manziat acquéreur sous un autre nom d'un pré dépendant de la cure de Feillens voit sa vente annulée.

21 juillet 1792 : indemnité au curé de Curciat-Dongalon Jacques **Nicollet** qui est privé de vicaire<sup>44</sup>.

27 juillet 1792 : Indemnité au curé de Bâgé-le-Châtel, **Gacon** qui est privé de vicaire.

7 septembre 1792 : Dominique **Belin** membre du chapitre de Pont-de-Vaux, prêtre le nouveau serment civique bien qu'il n'y soit pas assujetti. Dès le 9 il est signalé comme l'ayant rétracté<sup>45</sup>.

18 octobre 1792 : Indemnité payée à Pierre **Burtin** curé de Jayat et à Dupré curé de Replonges privé de vicaires. A Replonges le vicaire **Monin** est absent depuis le 15 août 1792<sup>46</sup>.

12 novembre 1792 : Indemnité accordée à Antoine **Renoud-Camus** curé de Bâgé-la-Ville et à **Mermet** curé de Saint-Julien-sur-Reyssouze et Mantenay qui sont privés de vicaires.

## 1793 :

---

<sup>40</sup> Déjà cité, page 105.

<sup>41</sup> Idem, page 315.

<sup>42</sup> Idem, page 317.

<sup>43</sup> Octave Morel, déjà cité, page 318.

<sup>44</sup> Idem, page 320.

<sup>45</sup> Idem, page 321.

<sup>46</sup> Nous ne pouvons que supputer, mais il est probable qu'il ait rétracté son serment et soit parti, idem, page 323.

21 janvier 1793 : Indemnité accordée à Pierre **Moine** curé de Chevroux qui est privé de vicaire.

17 mars 1793 : Lors du recrutement de la commune de Bâgé-la-ville, des troubles éclatent sur les 19 h 30 et empêchent l'élection des hommes pour la levée des 300 000 hommes : « le nommé Joseph Gonod du nombre de ceux qui devoient fournir le contingent étoit venu comme un furieux et un enragé lors du dépouillement du scrutin, tombé sur le vase qui contenoit les bulletins, que en se brisant avoit menacé de nous tuer et tous les habitants qui étoient présentés de tout que nous dressons procès verbal et obliger de nous retirer et que le bruit avoit été soutenu et propagé toute la nuit ». Le scrutin a finalement lieu le lendemain 18 mars.

10 avril 1793 : L'aumônier de l'hôpital de Bâgé-le-Châtel, Jean-Pierre **Servant** ayant refusé de prêter le serment est transféré à la prison des Clarisses réservée aux prêtres sexagénaires<sup>47</sup>.

11 mai 1793 : Arrestation de **Delacour** curé de Cormoz et de **Girard** ex chartreux de Montmerle transférés dans la maison d'arrêt des Clarisses à Bourg. Le même jour un ordre d'arrestation est lancé contre deux hospitalières de Pont-de-Vaux nommées **Rombeau** et **Roy** dont il n'a pas encore été possible de s'emparer<sup>48</sup>.

*« A l'arrestation du curé de Cormoz, le culte cesse à Cormoz. Madame Perrin âme pieuse enlève la statue de la chapelle de Notre-Dame de Bellor et la cache précieusement dans sa maison jusqu'à la fin de la Révolution. La chapelle n'est pas épargnée par les destructions ordonnées par les républicains avancés. La toiture est enlevée, les portes et fenêtres brisées et la chapelle tombe rapidement en ruine. Aux alentours au risque d'être dénoncé comme rebelles à la loi, les populations continuèrent isolément leurs pieux pèlerinages, une note de l'époque indique qu'on n'a cessé de s'y rendre en grande dévotion, on allait chercher une statue de la Vierge dans une maison voisine qu'on reportait après qu'on avait fait sa dévotion [...] les pèlerins reprirent avec empressement le chemin de Bellor lorsque les églises furent réouvertes. Ils s'agenouillaient devant ses murs délabrés et priaient de toute leur âme. Delacour fut un des premiers à rentrer dans sa paroisse mais la Révolution y avait fait tant de mal qu'il dut aller au plus pressé »<sup>49</sup>.*

17 mai 1793 : Envoi à la Convention Nationale des pièces concernant Pierre **Desmaris**, ex-joséphiste originaire de Saint-Jean-sur-Reyssouze et détenu à Bourg à la Maison des Clarisses.

23 mai 1793 : Elargissement pur et simple de Pierre **Reboul**, ancien maire et curé de Saint-André-d'Huiriât. Rejet de la requête de mise en liberté du citoyen Dominique **Belin** prêtre ayant juré le serment de 1791 sans y être assujéti puis l'ayant ensuite rétracté.

4 juin 1793 : Elargissement et renvoi en fonction d'Antoine **Renoud-Camus**, curé de Bâgé-la-Ville<sup>50</sup>.

---

<sup>47</sup> Octave Morel, déjà cité, page 154.

<sup>48</sup> Idem, page 19.

<sup>49</sup> Abbé Catherin, « Notice historique sur la Chapelle de Bellor à Cormoz », page 22 et 23.

<sup>50</sup> Octave Morel, déjà cité, page 20.

5 juin 1793 : Elargissement du nouveau curé de Cormoz, François **Bacour** mis en liberté sous la promesse de ne plus recevoir des prêtres non assermentés. Pierre **Desmaris** en arrêts domiciliaires à Bourg voit ceux-ci convertis en arrêts domiciliaires à Saint-Jean-sur-Reyssouze.

9 juin 1793 : Mise en liberté de Joseph **Perret** ci-devant frère de la chartreuse de Montmerle. Elargissement de Dominique **Belin**, prêtre de Pont-de-Vaux, confié à la surveillance de la municipalité<sup>51</sup>.

11 juin 1793 : Décret d'arrestation de **Drevet** ci-devant chanoine de Pont-de-Vaux, décrété d'arrestation par les représentants Amar et Merlino. Il est mis en liberté sous la surveillance de la municipalité de Replonges.

12 juin 1793 : Indemnité accordée à Monin vicaire et desservant de Saint-Bénigne dont la paroisse est une annexe de Pont-de-Vaux et dépasse les 1 400 habitants. L'indemnité sera retirée du traitement du curé Guichellet de Pont-de-Vaux<sup>52</sup>.

18 juin 1793 : Détention de **Girard**, ci-devant chartreux de Montmerle convertie en arrêts municipaux à Bourg.

11 juillet 1793 : **Burtin**, curé de Jayat voit des poursuites ordonnées contre lui, par le département pour une accusation d'accaparement de blés<sup>53</sup>.

12 juillet 1793 : Bernard **Renoud-Camus** mis en liberté sous surveillance de la municipalité de Boz. Le 17 juin il avait reçu une allocation de 30 sols par jour.

12 août 1793 : Le curé **Bazard** mentionné pour la première fois à Saint-Julien-sur-Reyssouze et ayant indemnité pour la desserte de Mantenay<sup>54</sup>.

19 août 1793 : Indemnités versées aux officiers municipaux de Lescheroux qui ont veillé pendant un mois et demi à la conservation de la Chartreuse de Montmerle.

3 septembre 1793 : **Fayeux** ancien maire de la commune d'Ozan refuse de restituer les archives de la municipalité. Le département indique qu'il sera dénoncé auprès de l'accusateur public<sup>55</sup>.

22 octobre 1793 : Les sans-culottes de Bâgé-le-Châtel invite les citoyens à ne plus chanter le « *domine salvum fac regem* » lors de la messe mais le « *salvum fac gentium* »<sup>56</sup>.

---

<sup>51</sup> Idem, page 23.

<sup>52</sup> Idem, page 332.

<sup>53</sup> Idem, page 167.

<sup>54</sup> Idem, page 334.

<sup>55</sup> Idem, page 178.

31 octobre 1793 : Le chirurgien **Désiret** de Feillens est dénoncé par les Sans-Culottes de Bâgé-le-Châtel et le département ordonne son arrestation et incarcération aux Clarisses. De la même manière le curé de Bâgé-la-Ville est dénoncé et décrété d'arrestation. L'ordre est donné d'instaurer un comité de surveillance à Bâgé-la-Ville<sup>57</sup>.

7 novembre 1793 : Les gendarmes **Verset** et **Tréssette** de la brigade de Saint-Julien-sur-Reyssouze sont mis en état d'arrestation et privés de leur traitement<sup>58</sup>.

11 novembre 1793 : abdication de **Burtin** de curé de Jayat<sup>59</sup>.

6 décembre 1793 : Ordre d'arrestation du citoyen **Legrand** résidant à Saint-Trivier, par le département de l'Ain<sup>60</sup>.

## 1794 :

1<sup>er</sup> février 1794 : Pension et délivrance de linge à l'effet de Catherine **Champion** sœur hospitalière de Saint-Trivier<sup>61</sup>.

Etat de la Paroisse de Curciat-Dongalon en 1794 : « A l'arrivée d'Albitte et devant la dévastation de l'église, voyant les scellés mis sur ses papiers, Jacques Nicollet curé constitutionnel quitte Curciat-Dongalon le 1<sup>er</sup> février 1794 ».

3 juin 1794 : Claude-Marie Vuiron notaire à Pont-de-Vaux, entre en possession des biens qui lui sont cédés par son frère Charles-Nicolas **Vuiron** ex-curé de Boz et prêtre déporté.

Situation religieuse de Saint-Nizier-le-Bouchoux en 1795 : « paroisse importante de la haute-Bresse, dans un pays boisé et de riche culture. La population toute agricole naguère paisible et religieuse, avait subi l'influence révolutionnaire et depuis plus d'un an se trouvait sans prêtre [...] le curé Pierre **Regeffe**, dénoncé comme réfractaire avait quitté la paroisse en 1792. Son vicaire Joseph **Michel** avait pu y demeurer encore deux ans, résidant soit au bourg, soit le plus souvent dans sa ferme du Petit Mèpillat. Mais, quand survinrent les arrêtés du proconsul Albitte et par suite, des profanations, le pillage de l'église et la démolition du clocher, il dut à son tour quitter Saint-Nizier, muni cependant d'un certificat de civisme délivré par la municipalité »<sup>62</sup>.

---

<sup>56</sup> Jérôme Croyet, thèse *Sous le Bonnet Rouge*, tome 2, page 305.

<sup>57</sup> *Il ne le sera jamais*, Octave Morel, « Inventaire des archives du département de l'Ain, tome 1 », page 192.

<sup>58</sup> Octave Morel, « Inventaire des archives du département de l'Ain, tome 1 », page 194.

<sup>59</sup> Louis Trenard, « La Révolution Française dans la région Rhône-Alpes, page 503.

<sup>60</sup> Octave Morel, « Inventaire des archives du département de l'Ain, tome 1 », page 199.

<sup>61</sup> Elle expose qu'elle a refusé de prêter le serment, « délit qui n'est que de la supercherie des prêtres qui se démasquent aujourd'hui et de la trop grande crédulité d'un sexe faible et d'une conscience timorée », Octave Morel, déjà cité, page 338.

<sup>62</sup> Charles Reboul, « Un curé en Bresse pendant la Révolution », page 126.



## 1795 :

Situation religieuse de Curciat-Dongalon en 1795 : « *Paroisse populeuse dont la situation religieuse était bien triste [...] l'ancien pasteur M. Juillet s'était vu déposséder de sa cure en 1792 pour avoir refusé le serment [...] mais un prêtre schismatique intrus l'avait remplacé* »<sup>63</sup>.

2 janvier 1795 : Germaine **Samyon** religieuse Saint-Joseph, hospitalière de l'hospice d'humanité de Saint-Trivier-de-Courtes<sup>64</sup>.

25 janvier 1795 : Philiberte **Gaudin** hospitalière à l'hospice d'humanité de Saint-Trivier-de-Courtes demande le remboursement de sa dot et de son trousseau : elle a refusé de prêter le serment civique, et elle est renvoyé à se pourvoir devant la Convention Nationale. Même cas pour Philiberte **Coudéry**.

19 février 1795 : Le curé Claude **Feyeux** est remis en liberté provisoire chez ses parents à Manziat pour se remettre d'une « *fièvre quarte* »<sup>65</sup>.

10 mai 1795 : Nicolas **Meunier** alors emprisonné depuis le 7 février 1795 est débouté de sa demande d'une portion des fruits des biens dépendant de la cure<sup>66</sup>.

27 mai 1795 : **Mermet** est signalé comme ex-curé de Saint-Julien, démissionnaire depuis le 8 janvier 1794.

12 août 1795 : Ordre est donné à la commune d'Ozan de faire abattre une croix en pierre qui a été récemment construite sur un chemin<sup>67</sup>.

18 août 1795 : La commune de Saint-Julien réclame une cloche au district, toutes ses cloches ayant été envoyées à la fonderie de canon.

9 septembre 1795 : Les habitants de Saint-Julien font une pétition pour que l'église leur soit ouverte « *pour le maintien de l'ordre et de la paix* », qui reçoit un avis positif du district.

1<sup>er</sup> octobre 1795 : La commune de Lescheroux demande la coupe de 20 arbres pour réparer le clocher de son église. Le département lui refuse cette autorisation<sup>68</sup>.

---

<sup>63</sup> Charles Reboul, déjà cité, page 126.

<sup>64</sup> Octave Morel, déjà cité, page 345

<sup>65</sup> Il est visité à Domicile par l'officier de santé de Feillens : « *actuellement résidant chez sa mère, laquelle j'ai trouver atteint d'une fièvre quarte qui provient de beaucoup d'humeur, le dit Claude Feyeux nous ayant observer que le régime que je lui et prescrit exige un délai de séjour chez sa mère* », l'officier de santé lui délivre un certificat l'autorisant à résider encore quelques temps chez sa mère, AD de l'Ain, AC de Bâgé, REV 13.

<sup>66</sup> Octave Morel, déjà cité, page 347.

<sup>67</sup> Idem, page 424.

16 octobre 1795 : Nouvelle pétition des habitants de Saint-Julien pour rétablir le clocher, réparer l'église afin d'assurer l'exercice du culte accordé par la loi<sup>69</sup>.

### **Fin de la Révolution :**

11 mars 1797 : Suspension de Pelletier agent de la commune de Dommartin qui refuse obstinément de déposer au canton les registres d'état-civil de la commune.

14 mai 1797 : Devis des réparations au département pour l'église d'Arbigny qui menace de tomber en ruine depuis la démolition du clocher par ordre d'Albitte<sup>70</sup>.

9 août 1797 : Réparation au clocher de l'église de Boz elle aussi fragilisée par son arasement.

14 mai 1798 : Mention de l'évasion il y a quelques jours du prêtre **Levrat** en compagnie du prêtre Dementhon, qui étaient condamnés à la déportation et qui se sont évadés de la prison de Bourg. L'ordre de leur déportation est annoncé le 27 mai 1798<sup>71</sup>.

22 août 1798 : Les habitants de Saint-Laurent se refusent à accepter le nouveau jour qui a été fixé pour leur marché selon le calendrier républicain. Le département décide l'envoi d'une force armée pour faire respecter l'arrêté de l'administration centrale<sup>72</sup>.

28 septembre 1798 : Envoi de détachements de force armée à Saint-Julien et Pont-de-Vaux pour empêcher la tenue des anciens jours de marché<sup>73</sup>.

12 décembre 1798 : Réparation à la voute de l'église de Dommartin fragilisée par la destruction de son clocher.

---

<sup>68</sup> Idem, page 239.

<sup>69</sup> AD de l'Ain, fiche de l'abbé Catherin, fond Catherin, non coté.

<sup>70</sup> Octave Morel, déjà cité, page 433.

<sup>71</sup> Le cas de Levrat nous intéresse particulièrement puisqu'il fut un des missionnaires les plus actifs du district de Pont-de-Vaux, idem, page 443.

<sup>72</sup> Idem, page 447.

<sup>73</sup> Idem, page 448.

LE CLERGE DU CANTON DE BAGE-LE-CHATEL :

Commune	Prêtre	Présence	Réfractaire	Notes
Asnière <sup>74</sup>	Pic (vicaire)	1790		
Bâgé-le-Châtel § &	Pierre-François Gacon (curé)	1765-1792	Non	Signe tous les serments
Idem	Drevet (ex chanoine de Pont-de-Vaux)	1794-1800	Oui	Missionnaire
Idem	François Thévenard (ex vicaire de Saint- Trivier)	1801-1802	Oui dès 1791	Missionnaire
Hospice de Bâgé	Jean-Pierre Servant (Aumonier)	1793	Oui au moins en 1792	Arrêté en avril 1793 et libéré en 1795, vieillard respecté il fait beaucoup de ministère après sa libération mais non comme missionnaire
Bâgé-la-Ville *	Antoine Renoud-Camus (curé)	1778-1793	Oui mais il jure avec de légères restrictions	En prison au printemps 1793 puis libéré et remis en fonction. Il participe ensuite aux registres clandestins.
Idem	Jean-Louis Renoud-Camus (vicaire)	1791		
Béreyziat	André Chardon (curé)	1759-1794 ?	Non	Apostat en 1794, rétracté en 1795, relaps en 1797, non réconcilié en 1802 <sup>75</sup> .
Dommartin	Pierre Bertrand (curé et maire)	1786-1791	Oui et il émet des restrictions	Démis de ses fonctions il refuse de céder sa place en juin 1791, il est déporté et meurt avant fin janvier 1800 <sup>76</sup>

<sup>74</sup> Annexe de Saint-Jean-le-Priche avant la Révolution.

<sup>75</sup> Il devient instituteur à Manziat et il est finalement réconcilié par Monseigneur Hérinville à une date inconnue, Dictionnaire Juilleron, AD de l'Ain, non coté.

<sup>76</sup> Octave Morel, déjà cité, page 633.

Idem	Joseph Rojas <sup>77</sup>	1777-1794	Non	Intrus dans la commune, il abjure le 1 <sup>er</sup> février 1794.
Idem	Nugues	?- ?	Non	Retiré puis réconcilié en 1802.
Feillens &	Claude Gillet	1771-1792	Non	Il abdique en 1794 mais rétracte en 1795. Il meurt à Feillens.
Idem	Maurice Mussieux cadet dit Sausieux	1794- ?	Oui, il jure mais se rétracte	Ancien curé du Forez, curé de Tranclière, missionnaire de la commune après 1795 <sup>78</sup> il est remplacé
Idem	Joseph Gatheron dit Havallins	?- ?	Oui il est arrêté dès le printemps 1791	Ancien curé de Béný, chef-adjoint des missionnaires, il est remplacé
Idem	Lacoste	?- ?	Oui	Vicaire-général de Dijon
Idem	Claude-Joseph Chambard		Oui	Prêtre résidant à Feillens en 1798 <sup>79</sup>
Idem	Jean Rion		Oui	Prêtre résidant à Feillens en 1798 <sup>80</sup>
Manziat &	Etienne Bollo (Curé)	1775-1791	Non	Il meurt pendant la Révolution
Idem	Jean Rion (vicaire)	1791, 1792	Non	Il est cependant réhabilité après la révolution comme ayant suivi son curé
Idem	Michel Degletagne dit Michel	1794-1799	Oui	Missionnaire de Pont-de-Veyle
Marsonnas	Brosselard (curé)	1791-1793	Oui mais tardivement après 1793	Il doit quitter sa paroisse après des dénonciations et devient missionnaire beaucoup plus tard
Idem	Vayer (vicaire)	1791	Oui, il jure en 1791 mais rétracte en janvier 1792	Il est remplacé et privé de son traitement
Replonges §	Marie-Félicien Dupré (curé) <sup>81</sup>	1766-1792	Non	Il rétracte son serment en 1795 et

<sup>77</sup> Joseph Rojas né à Replonges vers 1754, AD de l'Ain, Registre des délibérations Saint-Trivier, fond Catherin.

<sup>78</sup> Louis Trenard, *La révolution française dans la région Rhône-Alpes*, page 583.

<sup>79</sup> Cité dans un acte clandestin, AD de l'Ain, 110 J 219.

<sup>80</sup> Il est parrain lors d'un baptême clandestin, célébré le 4 avril 1798, AD de l'Ain, 110 J 219.

				se réconcilie en 1802.
Idem	<b>Barthélémy Monin</b> (vicaire et chanoine)	1792	Non	Il est absent de la paroisse à partir du 15 août 1792 et dessert ensuite Saint-Bénigne en 1793
Idem	<b>Feveulaz</b>	1794- ?	Oui	Missionnaire, il rayonne sur Grièges, Cruzilles, Bey, Garnerans, Saint-Didier. Poursuivi il s'enfuit dans le Mâconnais
Saint-André <sup>82</sup> *	<b>Pierre-François Gacon</b> (curé)	1791-1792		Il dessert aussi Bâgé-le-Châtel
Saint-Laurent	<b>Jacques Chabat</b> (curé)	1791	Non	
Vésines	Monnery (curé et maire)	1791		

<sup>81</sup> Marie-Félicien Dupré est membre de la société populaire de Bâgé-le-Châtel, Thèse de Jérôme Croyet, déjà cité, dictionnaire tome 5.

<sup>82</sup> Il n'y a pas de cure à Saint-André, il s'agissait d'une chapelle vicariale, il ne s'agissait pas d'une paroisse. Le desservant était à priori le curé de Bâgé-le-Châtel ou l'aumonier de l'hospice de Bâgé.

LE CLERGE DU CANTON DE PONT-DE-VAUX :

Commune	Prêtre	Présence	Réfractaire	Devenir
Arbigny <sup>83</sup> *	Rongier (vicaire puis curé)	1783-1792	Oui, il jure avant de se rétracter et dénonce les curés intrus et le schisme	Il est échappé à l'arrestation et se fixe à Dijon.
Idem	Claude Feyeux	1792	Non, mais se rétracte en 1792	Il dessert aussi Sermoyer
Idem	Isidore Gond (vicaire desservant l'annexe)	1792- ?	Non	Remplaçant de Rongier, il devient intrus à Vescours
Boissey	Louis Thiébaud	1784-1794	Non	
Idem	François Vallier	1798-1799	Non	Intrus
Boz &	Charles-Nicolas Vuiron (curé)	1783-1791	Oui il jure en 1791 mais rétracte en janvier 1792	Remplacé et privé de son traitement, il cède ses biens à son père. Il est déporté mais nous le retrouvons missionnaire en 1794
Idem	Nicolas Renoud-Martin	Après 1791		Intrus, il addique en 1794
Idem	François-Laurent Mathey	1794-1799	Oui	Missionnaire il est remplacé
Idem	Berri	1799-1800	Oui	Missionnaire il remplace Mathey
Chavannes	Nicolas Meunier (curé et maire)	1781-1795	Non	Il est jeté en prison le 7 février 1795. Il devient intrus à Pont-de-Vaux
Idem	Joseph-Marie Gonnet (titulaire de la chapelle des Mollars)	1791		Il est aussi chanoine de Pont-de-Vaux, et apostasie
Chevroux§	Pierre Moine (curé et titulaire de chapelles)	1780-1793	Non	Il abjure en mars 1794 et signe le serment d'Albitte, il se rétracte tardivement à sa mort survenue à Tournus en 1795
Idem	François Vallier	1793-1794	Non, mais il	Ex chartreux de

<sup>83</sup> Arbigny est une annexe de Sermoyer.

			rétracte son serment en 1795 avant de devenir relaps en 1797	Montmerle
Gorrevod <sup>84</sup> &	Louis Pannetier (curé)	1787-1794	Non	Chanoine, il quitte sa cure et il est membre de la société des amis de la constitution. Il abdique.
Idem	Jacques Nicollet (vicaire)	1791	Non	Il devient intrus à Curciat-Dongalon
Idem	Pierre Fourchet	?	Non	Intrus, ex chanoine de Pont-de-Vaux, apostat en 1794, rétracté en 1796
Idem	François-Laurent Mathey <sup>85</sup> (curé)	1794-1799	Oui	Missionnaire, ordre est donné le 24 septembre 1799 de l'écroquer à la prison de Brou étant condamné à la réclusion. Il est libéré le 28 avril 1800.
Idem	Berri	1799-1800	Oui	Il remplace Mathey
Ozan <sup>86</sup>	Néant	Néant	Néant	Néant
Pont-de-Vaux <sup>87</sup>	Pierre-Philibert Guichellet (curé)	1771-92	Non	Il est aussi chanoine et membre de la Société des amis de la Constitution
Idem	Barthélémy Monin (Vicaire)	1792		Desservant de Saint-Bénigne
Idem	Dufour (sous-sacristain)	1791		
Idem	Nicolas Meunier	1795- ?	Non	Intrus, ancien curé de Chavannes
Idem	François Vallier	Avant 1795 ?	Non	Intrus, ex intrus de Chevroux
Idem	François-Joseph Levrat	1794- ?	Oui	Il est arrêté et destiné à la déportation
Idem	Antoine Mussieux dit	?-1800	Oui	Missionnaire originaire de Feillens après

<sup>84</sup> Gorrevod est une annexe de Pont-de-Vaux

<sup>85</sup> Né vers 1737, Octave Morel, déjà cité, page 457.

<sup>86</sup> Ozan n'est pas une paroisse, ni une commune en 1790, elle est rattachée à cette date à Chevroux. Elle devient paroisse en 1850.

<sup>87</sup> En 1792 Guichellet n'a pas de vicaire et touche des indemnités pour assurer seul le fonctionnement de la cure.

	Tolon			l'arrestation de Joseph Levrat <sup>88</sup>
Idem	Drevet (chanoine chantre receveur du chapitre)	1793	Oui mais tardivement	Originaire de Replonges, arrêté puis élargi en juin 1793, réfugié à Replonges puis missionnaire à Bâgé
Idem	Jean-Marie Gonnet (chanoine de Pont-de-Vaux, titulaire de la chapelle de l'Hôtel-Dieu)	1791		
Saint-Bénigne <sup>89</sup>	Sébastien Mercier (neveu desservant)	1773-1790	Non	Il est nommé à Saint-Trivier en juin 1791
Idem	Barthélémy Monin (vicaire desservant, chanoine)	1792-1793	Non	Vicaire en 1792 à Pont-de-Vaux, il est membre de la société des amis de la constitution
Idem	Jacques Poncet	?	Non	Intrus « obstiné »
Saint-Etienne &	Benoit Broyer (curé)	1789-1798	Oui, il jure en 1791 mais rétracte son serment en janvier 1792	Il est remplacé et privé de son traitement. Il devient missionnaire mais il est arrêté et déporté
Idem	André Reboul	?	Non	Intrus puis apostat et marié après 1793
Idem	Charles-Nicolas Vuiron dit Berger	1798-1800	Oui	Ancien curé de Boz, il remplace Broyer comme missionnaire
Sermoyer &	Pierre-Clément Suleau (curé)	1783-1791	Oui, il jure avec des restrictions	Il décède après 1791
Idem	Poisse (vicaire)	1791		
Idem	Claude Feyeux (curé)	1792	Non mais il se rétracte en 1794	Emprisonné et libéré en 1795 <sup>90</sup>
Idem	Charles-Nicolas Vuiron	?-?	Oui	Ancien curé de Boz, missionnaire, Il part

<sup>88</sup> Louis Trenard, déjà cité, page 583.

<sup>89</sup> Saint-Bénigne est une annexe de Pont-de-Vaux.

<sup>90</sup> Il est témoin lors d'un acte de remplacement, signé le 20 mars 1793 entre Jean-Louis Feyeux (de sa famille ?) et Joseph Cordier, devant le notaire Vuiron de Pont-de-Vaux. C'est également lui qui paye les sommes dues à son remplaçant au mois d'avril 1793, AD de l'Ain, 3 E 6291.



				pour Saint-Etienne
Idem	<b>Dominique Belin</b> (ex chanoine) dit Paulus Nicolaus	?-1800	Oui, il rétracte en 1792	Missionnaire il remplace Vuiron
Chapitre Pont- de-Vaux <sup>91</sup>	<b>Pierre-Philibert Guichellet</b> (chanoine)	1790	Non	Il est curé de Pont- de-Vaux
Idem	<b>Jean-Marie Gonnet</b> (chanoine)	1790	Non	Il apostasie
Idem	<b>Pierre Fourchet</b> (chanoine)	1790	Non	Intrus à Gorrevod il apostasie
Idem	<b>Dominique Belin</b> (chanoine)	1792, 1793	Oui, il jure en 1791 et 1792 sans être assujetti, mais il se rétracte.	Manque de se faire malmener par les volontaires en 1791, élu volontaire à son tour en 1793 et réformé. Arrêté puis élargi en juin 1793
Idem	<b>Drevet</b> (Chantre du chapitre)	?	Oui mais tardivement	Il devient missionnaire
Idem	<b>François-Gilbert Mercier</b> (Oncle, Chanoine et aumonier)	1791	Non	Deviens intrus à Saint-Trivier
Ursulines de Pont-de-Vaux	<b>François-Gilbert Mercier</b> (oncle Chanoine et aumônier)	1784-1792	Non, il est renvoyé par les Ursulines pour l'avoir prêté le 4 février 1792	Prêtre de la mission de Saint-Lazare 1741-1784. Il est nommé à Saint- Trivier et emmène son neveu
Idem	Marie- Magdeleine- Elisabeth Delouis (Sœur) <sup>92</sup>	?-1792		Réfugié vers juillet 1792 à Saint-Trivier
Hospitalières de Pont-de-Vaux	Rombeau (sœur)	1793	Peut-être	Ordre d'arrestation en mai 1793
Idem	Roy (sœur)	1793	Peut-être	Ordre d'arrestation en mai 1793

<sup>91</sup> Pont-de-Vaux avait une collégiale, avec un curé et un collège de prêtres, un chapitre. Ces prêtres ou chanoines s'engageaient à se réunir dans la journée pour prier pour les personnes qui les rémunéraient.

<sup>92</sup> Religieuse Ursuline de Pont-de-Vaux, né vers 1740 native de Saint-Trivier, taille de 4 pieds et 10 pouces, visage long, gravé de petite vérole, yeux noirs, cheveux et sourcils noirs, nez long gravé de petite vérole, bouche moyenne, front découvert, menton allongé, réside en avril 1793 chez sa mère la veuve Delouis depuis environ 7 mois. AD de l'Ain, registre des délibérations, fond Catherin.

Idem	Anne Valliers (sœur)	1795	Non	
Idem	Marguerite Vincent (Sœur)	1795	Non	
Idem	Bertillon	1799	Non	Mais favorable aux missionnaires, le père Reboul indique qu'il a été reçu et hébergé chez les hospitalières
Idem	Catherine Champion	1800-1801	Oui	Précédemment hospitalière à Saint-Trivier, elle soigne le père Reboul

LE CLERGE DU CANTON DE SAINT-TRIVIER-EN-BRESSE :

Commune	Prêtre	Présence	Réfractaire	Notes
Buisserolles <sup>93</sup>	Néant	Néant	Néant	Néant
Cormoz	Delacour (curé)	1780-1793, 1801-1803 <sup>94</sup>	Oui mais tardivement <sup>95</sup>	Arrêté et enfermé à Bourg dans la prison des clarisses en mai 93. Missionnaire 1793.
Idem	François Bacour	1793	Non	Arrêté et élargi en juin 1793, il recevait des prêtres réfractaires.
Idem	Pierre Reboul	08-1796-1800	Oui	Missionnaire il a quelques temps la paroisse à sa charge
Courtes &	Philibert Tournade (curé)	1777-1802	Oui, très tardivement en 1795 lorsqu'il rétracte	Missionnaire sur place aux alentours de Courtes
Curciat- Dongalon*§	Claude Juillet (curé)	1779- 9.03.1792 <sup>96</sup>	Oui, il rétracte son serment <sup>97</sup>	Il est chassé de sa cure par l'intrus Nicollet
Idem	Jacques Nicollet (curé) <sup>98</sup>	9.03.1792- 1.02.1794	Non	Intrus et remplaçant de Juillet.
Idem	Néant	1.02.1794- 6.02.1796		Paroisse inoccupée
Idem	Barthélémy Monin	6.02.1796- 12.1798	Non	Intrus <sup>99</sup> ancien vicaire de Replonges et Saint- Bénigne, ex chanoine de Pont- de-Vaux, qui avait

<sup>93</sup> Pas d'église à Buisserolles.

<sup>94</sup> Il revient dans sa cure en 1801 puis la quitte pour celle d'Oyonnax en 1803.

<sup>95</sup> Il semble avoir prêté le serment de 1791 mais il s'enfuit. Le fascicule écrit par l'abbé Catherin indique qu'il refuse de prêter le serment et qu'il dut s'exiler pour échapper à la prison et à la mort. Nous savons qu'il n'échappa pas à la prison comme l'indique un document des AD de l'Ain.

<sup>96</sup> Les sources sont opposées, l'abbé Renoud indique 1786 comme date d'arrivée.

<sup>97</sup> Louis Trenard, déjà cité, page 519.

<sup>98</sup> Jacques Nicollet, originaire du canton de Fribourg, vicaire de Saint-Jean, habitant de Pont-de-Vaux, il est secrétaire de la Société des Amis de la Constitution ou de la liberté, puis il est envoyé à Curciat. Il en repart le 1<sup>er</sup> février 1794, Charles Reboul, déjà cité, page 157.

<sup>99</sup> La municipalité de Curciat avait demandé aux autorités civiles l'ouverture de l'église et l'envoi d'un prêtre. B. Monin était originaire de Pont-de-Vaux et « n'était recommandable ni par la science ni par la vertu, après avoir prêté la constitution civile, il avait aussi renoncé à ses vœux. Il quitte la paroisse pour se retirer à Saint-Croix fin 1798 », Charles Reboul, déjà cité, page 158.

				renoncé à ses vœux sans doute en 1794
Idem	?	12.1798-01.1799	Non	Intrus qui officie peu de temps
Idem	Jean-Jacques Layès	02.1799-1800	Non	Intrus prêtre à Hurigny et originaire du diocèse du Puy <sup>100</sup>
Idem	Barthélémy Monin (titulaire chapelle) <sup>101</sup>	1791	Non	Ancien vicaire de Saint-Bénigne
Jayat §	Pierre Burtin (curé)	1791-1793	Non	Dénoncé comme accapareur en juillet 1793, il abdique en novembre 1793
Idem	Ruivet dit Circular, puis Ferrier	1794- ?	Oui	Vicaire-général qui à défaut de missionnaire prend cette paroisse en charge
Idem	François-Joseph Levrat	?- ?	Oui	A défaut de missionnaire il prend la suite de Ruivet dans la charge de la paroisse
La Chapelle-Thèle	?	?	?	?
Lescheroux*¶§	Pierre-Marie Leroux (curé)	1774-1790		Meurt ou quitte cette paroisse avant le serment
Idem	Etienne-Marie Robert (curé)	1791-1792	Non	Dès 1792 il n'est plus curé de la paroisse
Idem	Claude-Joseph Guyon (curé) <sup>102</sup>	1792	Non	
Idem	Moreau ou Moureau	1795	Oui	Il s'agit d'un réfugié exerçant le culte sans autorisation
Idem	Pierre Reboul (curé)	1795-1796	Oui	Missionnaire pendant quelques temps
Idem	Claude-Armand Taravel	1796- ?	Oui	Ancien vicaire de Levrat à Vieud'izenave et naguère déporté. Il

<sup>100</sup> Installé le 7 ou le 12 février 1799 selon les sources.

<sup>101</sup> Chapelle dédiée à Saint-Laurent.

<sup>102</sup> Le curé Guyon écrit au département pour indiquer « qu'il ne peut trouver un vicaire suite à la disette des ecclésiastiques formés dans l'esprit de la Constitution », Octave Morel, déjà cité, page 318.

				devient aussi missionnaire à Saint-Trivier
Idem	Joseph-Marie Chambard dit Plantier	?-1800	Oui	Remplaçant de Taravel
Mantenay <sup>103</sup> §	Claude-Joseph Mermet (curé)	1791-1792	Non mais jure avec restrictions	Il donne sa démission avant février 1793 et abdique le 8 janvier 1794 <sup>104</sup> .
Idem	Perrin (vicaire)	1788-1791	Non	Il devient intrus à Gigny <sup>105</sup>
Idem	Joseph Bazard (curé)	1793- ?	Non	
Idem	Etienne-Marie Robert (curé)	1796- ?	Non	Il devient intrus à Gigny
Montlin <sup>106</sup>	?	?	?	?
Chartreuse de Montmerle	Lermely (prieur) <sup>107</sup>	1787- ?		
Idem	Charles Fourrier (frère oblat)	1791		
Idem	Jacques Manteau (frère)	?-1789		Réfugié à Lescheroux <sup>108</sup>
Idem	Joseph Perret (frère)	1791		Arrêté puis mis en liberté en juin 1793
Idem	Girard (chartreux)	1793		Arrêté en mai 1793 et transféré à Bourg
Idem	Carron (frère-donné)	1793		
Idem	François Vallier	?-1791	Non	Il devient intrus à Chevroux et Pont-de-Vaux
Saint-Jean ¶ &	Claude-François Peloux (curé)	1790-1794	Non	Il abdique, se marie, et devient juge de paix et

<sup>103</sup> Il s'agit d'une annexe de Saint-Julien-sur-Reyssouze.

<sup>104</sup> Ayant refusé la formule d'Albitte, il est emprisonné et abdique. Il reste à Saint-Julien chez Bridon Neveu, AD de l'Ain, fiche du fond Catherin non coté.

<sup>105</sup> Il est cependant dénoncé le 9 mars 1791, comme ayant reçu des écrits subversifs par un membre de la société des amis de la Constitution de Saint-Trivier, AC de Saint-Trivier, REV 5.

<sup>106</sup> Montlin n'est pas une paroisse, ni une annexe avant la Révolution, elle est devenue commune en 1790, avant d'être fondue en une seule entité avec Mantenay en 1806.

<sup>107</sup> Délibérations du directoire de l'Ain, 2 L 22.

<sup>108</sup> Il fait une déclaration de domicile à Saint-Trivier, en avril 1793 : cy-devant religieux à la Chartreuse de Montmerle et marchand au Villard paroisse de Lescheroux, né vers 1751, taille de 5 pieds, visage rond, yeux gris, cheveux et sourcils noirs, nez pointu, bouche moyenne, menton rond demeurant depuis plus de 4 ans dans la commune. AD de l'Ain, registre des délibérations de Saint-Trivier, fond Catherin.

				marchand à Montrevel
Idem	Jacques Nicollet (vicaire)	1791	Non	Nommé à Curciat en 1792
Idem	Claude-Pierre Desmaris (Joséphiste)	1793	Non	Réfugié dans la commune et en prison en mai 1793
Idem	Broyer	?-1798	Oui	Ancien curé de Saint-Etienne
Idem	Louis Lay dit Claudin	?-1800	Oui	Missionnaire
Saint-Julien @§ & ¶	Claude-Joseph Mermet (curé)	1771-1793	Non	Il donne sa démission avant février 1793 et abdique en 1794
Idem	Joseph Bazard (curé)	21.03.1793- ?	Non	Intrus, il quitte la commune avant la fin de 1795
Idem	Etienne-Marie Robert	1796- ?	Oui	Intrus ancien curé de Lescheroux
Idem	Pierre Reboul (curé)	?	Oui	Missionnaire il a quelques temps la paroisse à sa charge
Idem	Louis Lay dit Claudin	?-1800	Oui	Missionnaire
Saint-Nizier &	Pierre Joseph Regeffe (curé)	1765-1792	Oui en 1792	Dénoncé comme réfractaire, il quitte la paroisse en 1792
Idem	Joseph-Philibert-Joachim Michel (vicaire)	1792-1794	Non mais il rétracte son serment en 1795	Intrus il devient prend la cure au départ de Regeffe et se maintient jusqu'à l'arrivée du représentant Albitte, il doit partir <sup>109</sup> .
Idem	Adam (titulaire chapelle <sup>110</sup> )	1791		
Idem	Revenu de la chapelle de	1793		Aboli comme droit féodal

<sup>109</sup> Titulaire en 1790 des 6 prébendes de l'église collégiale de Saint-Appollinaire de Meximieux, AD de l'Ain registre des délibérations, Saint-Trivier-en-Bresse.

<sup>110</sup> Chapelle construite par un seigneur qui disposait d'un agioscope. Le titulaire est le Saint-Patron mais elle était attribuée à l'usage d'une famille qui l'attribuait elle-même à un desservant. Une chapelle donnait lieu à un revenu. Interview, du Père Jean Bernard de Cormoz. Celle de Saint-Nizier est dédiée à Saint-Antoine l'ermite.

	Saint-Jean-Baptiste <sup>111</sup>			
Idem	Néant	1794-1800		Plus de prêtre officiel à Saint-Nizier durant cette période
Idem	Pierre Reboul dit Villeneuve puis Chardonnay	Mai 1795-1800	Oui, il jure en 1791 dans l'année	Missionnaire emblématique du canton
Idem	J.B. Vieudrin dit Perret	1795	Oui par omission	Missionnaire remplaçant de Reboul
Saint-Trivier @&	Abbé Gaspard Gueidan (curé)	1785-1791	Oui dès 1791	Remplacé le 2 juin 1791 par G.Mercier
Idem	François Thévenard (vicaire) <sup>112</sup>	1789-1791	Oui dès 1791 <sup>113</sup>	Dès 1790 il refuse d'annoncer la fête de la fédération au cours de la messe <sup>114</sup>
Idem	François-Gilbert Mercier (Oncle, curé)	2 juin 1791- ?	Non	Ancien Chanoine, il apostasie en 1794
Idem	Sébastien Mercier (Neveu, vicaire)	1791- ?	Non	Ancien vicaire de Saint-Bénigne, il est ensuite intrus à Vescours
Idem	Broyer dit Alphonse	1794- ?	Oui	Il est arrêté et déporté
Idem	Claude-Armand Taravel (vicaire)	?-1800	Oui	Missionnaire d'abord à Lescheroux, ancien vicaire de Vieud'Izenave
Chapelle Salignon, église de Saint-Trivier	D'Yvoley (chapelain)	1790		Demeurant à Bourg
Chapelle du château de	Meziat (chapelain)	1790		Curé de Satonnay

<sup>111</sup> Revenu du terrier de la chapelle en possession le 9 novembre 1793 de Pierre-Marie Putin avoué du tribunal du district de Pont-de-Vaux, à Saint-Trivier. Chapelle dite « du Bouchat », AD de l'Ain, AC de Saint-Trivier, fond Catherin.

<sup>112</sup> Son père Claude-Joseph Thevenard habite Saint-Etienne-sur-Reyssouze, il est réputé comme ayant émigré en novembre 1792, Registre des délibérations, fond Catherin, AD de l'Ain.

<sup>113</sup> Le 22 janvier 1791 il déclare à la mairie qu'il souhaite prêter le serment, il le prête avec restrictions le 30 janvier 1791, la municipalité lui demande de le prêter purement et simplement le 4 février 1791, ce qu'il refuse.

<sup>114</sup> AD de l'Ain, 11 juillet 1790 registre des délibérations de Saint-Trivier-en-Bresse. Le 27 février après réception du texte de loi, Thévenard refuse de faire publier cette loi après la messe.

Saint-Trivier				
Hôtel-Dieu de Saint-Trivier <sup>115</sup>	Catherine Champion (sœur) <sup>116</sup>	?-1793	Oui	Exclue de l'hôpital le 28.11.1793 dans les 24 heures, nous la retrouvons à l'hospice de Pont-de-Vaux en 1800-1801
Idem	Germaine Samyon	1793-1795	Non	
Idem	Philiberte Baudin	1793-1795	Oui	Exclue de l'hôpital le 28 novembre 1793 dans les 24 heures
Idem	Philiberte Coudéry	1793-1795	Oui	Exclue de l'hôpital le 28 novembre 1793 dans les 24 heures
Idem	Lescuyier <sup>117</sup>	1793	Oui mais elle finit par prêter le serment demandé pour les fonctionnaires <sup>118</sup>	Exclue de l'hôpital le 28 novembre 1793 dans les 24 heures
Servignat	Claude Canard (curé)	1786-1794	Non	Apostat, il rétracte en 1802 sans réconciliation
Tagisset				
Vernoux <sup>119</sup>	Néant	Néant	Néant	Néant
Vescours	Claude Guespe (curé)	1775-1791	Peut-être	Il décède en 1793 avant juillet
Idem	Sébastien Mercier (Neveu curé)	1793-1794	Non	Intrus il apostasie en 1794
Idem	Isidore Gond	?	Non	Ancien vicaire d'Arbigny, puis intrus

<sup>115</sup> Il est indiqué le 28 novembre 1794 que sur cinq sœurs, quatre sœurs n'ont pas prêté le serment et doivent être remplacées, seule Germaine Samyon a prêté le serment. Elles sont toutes exclues dans les 24 heures mais le service de l'hôpital et l'absence de remplaçantes semblent avoir reporté de longs mois leur départ, AD de l'Ain, registre des délibérations de Saint-Trivier, fond Catherin.

<sup>116</sup> Remise en liberté le 25 juin 1794 par ordre du représentant du peuple Méaulle, alors qu'elle était détenue dans la maison d'arrêt de Saint-Trivier.

<sup>117</sup> Enfermée au ci-devant château de Saint-Trivier, elle demande le 20 juin 1794 à faire sa soumission, à être libérée et à se retirer,

<sup>118</sup> Emprisonnée elle prête finalement le serment demandé pour les fonctionnaires le 21 juin 1794 et le réitère le 16 août 1794.

<sup>119</sup> Juste avant la Révolution Vernoux était compris dans la paroisse de Romenay, il n'y a donc pas de cure dans ce village et il n'y a jamais eut d'église dans la commune. Nous parlons de Vernoux comme étant dans la paroisse de Courtes-Vernoux au XXème siècle.



**Légende des tableaux :**

Troubles égalitaires dans les églises qui visent à l'enlèvement des bancs, balustrades des chapelles : @

Troubles lors de la levée des 300 000 hommes : \*

Demande en 1795 de remettre en service l'église pour le culte : ✠

Perte du vicaire dans la paroisse : §

Paroisse de rayonnement d'un prêtre réfractaire : &

**Nom de couleur rouge** : curé jureur, intrus ou très favorable aux idées républicaines

**Nom de couleur bleue** : curé réfractaire et missionnaire hostile aux idées républicaines

**Référence des tableaux :**

Charles Reboul, *Un curé dans la Bresse sous la Révolution*, tableau des pages 124-125, et les pages 126, 157, 158, 160, 164.

Fiche de l'abbé Catherin, non coté, fond Catherin, AD de l'Ain.

## Recherche sur les biographies du clergé sous la Révolution et le Consulat dans le district de Pont-de-Vaux.

Portrait d'un prêtre réfractaire et missionnaire dans le canton de Saint-Trivier :

Pierre **Reboul** (1754-1837) né à Mâcon le 2 février 1754, fils de Jean-Marie Reboul et de Marie Chardonnay, il est le 3<sup>ème</sup> enfant d'une famille de 8. Il entre au collège de Mâcon. Il quitte le collège à la fin de ses études secondaires en 1772 et entre au grand séminaire tenu par les prêtres du diocèse. Il en sort en 1776 pour recevoir le diaconat puis la prêtrise en 1777. Il commence dans le Mâconnais comme vicaire de la paroisse de Lancié, puis devient curé de Vergisson en 1783. Il permuté de paroisse en 1786 pour devenir curé de Saint-André-d'Huiriat. En tant que curé il assiste en 1789 à l'assemblée du clergé de Bourg pour la formation des cahiers de doléances. Dès le mois de décembre 1789 il exerce également les fonctions de maire de la commune, ce qui fait de lui le premier d'une longue liste jusqu'à nos jours. Il est régulièrement élu le 10 mars 1790. Favorable aux idées nouvelles, il prête le 14 juillet 1790 le serment en temps que maire et curé et « *jure fidélité à la nation, à la loi, et au Roi* »<sup>120</sup>. Il s'alarme cependant de la nouvelle constitution civile du clergé et démissionne dès le 20 novembre 1790 de sa fonction de maire. Il est cependant à nouveau réélu et s'incline devant la détermination de ses paroissiens. Après quelques réflexions il se décide à prêter le serment qu'il donne en public le 30 janvier 1791 avec réserves. Le pape n'est alors pas encore intervenu, ce qu'il fait en condamnant le serment constitutionnel le 10 mars 1791. Compris dans la liste des prêtres n'ayant pas prêté le serment dans les formes légales c'est à cette occasion qu'il décide de donner irrévocablement sa démission de maire qu'il présente le 13 novembre 1791. Le 17 novembre il rétracte son serment devant la municipalité. Probablement protégé par l'administration de la commune il reste cependant en fonction jusqu'en avril 1793<sup>121</sup>. Après la prise des tuileries le 10 août 1792 qui précède la déchéance du Roi, l'Assemblée Nationale décrète un nouveau serment, celui connu sous le nom de « *Liberté-Egalité* ». Ce serment de fidélité à la Nation paraît acceptable par Pierre Reboul qui le prête sans difficulté. Les temps troubles commencent, Pierre Reboul est dénoncé au district comme suspect d'incivisme et le 20 mars 1793 le département ordonne son arrestation. Il est effectivement arrêté le 30 mars. Le 8 avril le district de Châtillon ordonne également la mise sous séquestre de ces biens. La municipalité de Saint-André et ses paroissiens se mobilise pour obtenir son élargissement qui est obtenue dès le 28 mai 1793. De retour dans

<sup>120</sup> Charles Reboul, déjà cité, page 46.

<sup>121</sup> Idem, page 54.

sa paroisse il reçoit un certificat de civisme délivré par la municipalité le 20 décembre 1793. Très peu de temps après, au mois de janvier 1794 il se voit contraint d'abandonner son église face à la pression exercée par l'activité du représentant Albitte. Retiré dans le hameau « *Aux Culards* » il continue de célébrer modestement la messe mais un nouvel ordre du district de Châtillon ordonne qu'il soit à nouveau incarcérer s'il refuse d'abjurer. Ayant résisté à la pression des agents envoyés auprès de lui. Il est dirigé immédiatement sur Bourg, où il est emprisonné le 6 février 1794 dans le couvent des Augustins. Il est transféré après les événements de Thermidor, en septembre 1794 dans la maison d'arrêt de Châtillon. De nouveau la municipalité de Saint-André et ses paroissiens se mobilisent pour le faire libérer. Il est enfin libéré en mars 1795, obtenant même les aréages de son traitement. La situation du clergé est alors très précaire dans le département, les églises sont fermées et le gouvernement malgré la détente réclame dès le 17 mai 1795 un nouveau serment pour obtenir le droit d'exercer le ministère d'un culte. Les autorités religieuses réfractaires refusent cependant à sa hiérarchie de prêter ce nouveau serment pourtant vague mais jugé dangereux<sup>122</sup>. Dans une situation instable il est alors considéré comme prêtre jureur à cause de son cheminement mais il est noté « *comme jureur, réconcilié en 1795* »<sup>123</sup>. L'abbé Ruivet organisateur des missions clandestines en Bresse, l'envoi dans la mission de Haute-Bresse qui a à sa tête Joseph Levrat ex-prêtre de Vieu-d'Izenave. Il prend en charge Saint-Nizier-le-Bouchoux et la paroisse voisine de Curciat-Dongalon. Mais bientôt son influence s'étend aux paroisses de Saint-Julien, Lescheroux, Courtes et Montpont non encore pourvue de missionnaires. A Saint-Nizier son biographe Charles Reboul nous raconte : « *Sous le nom de Villeneuve, il reçut asile chez les catholiques, mais dans le plus grand secret. Certains habitants de la paroisse avaient fait cause commune avec les révolutionnaires ; parmi eux se trouvaient même quelques meneurs acharnés contre les prêtres. Il fallait s'attendre aux menaces, aux alertes, aux visites domiciliaires ; la plus grande prudence s'imposait. [...] Les principaux chefs de maisons catholiques étaient Pierre Vélon à Montrachy, Antoine Vélon au bourg, Gavand et le brave Auger à Matignat. Un garde du corps, Denis Pirat se faisait remarquer par son dévouement pour accompagner les prêtres* »<sup>124</sup>. Tombé malade il doit se retirer en Suisse quelques temps pour rétablir sa santé : « *Il se trouvait malade, sa robuste santé n'avait pas pu résister longtemps [...] il lui avait fallu voyager toujours la nuit, en cette partie de la Bresse, à laquelle il n'était pas acclimaté et rester caché le jour dans des coins de maisons le plus souvent humides et insalubres. Il avait contracté des fièvres paludéennes* »<sup>125</sup>. Il y reste deux bons mois de septembre à novembre 1795. Poursuivi par les gendarmes alors qu'il était allé visiter sa sœur à Pont-de-Veyle, il rejoint au mois de décembre sa mission de Saint-Nizier-le-Bouchoux. Il trouve refuge chez Claude-Joseph Auger comme nous le raconte encore Charles Reboul : « *catholique sûr et d'un dévouement à toute épreuve, ce brave cultivateur lui avait aménagé une chambre dans son vaste grenier au moyen de rustiques cloisons de bois fixées aux murs [...] dans la grange tout y était disposé pour la célébration de la messe et recevoir un certain nombre de fidèles. On y venait du hameau mais aussi de toute la paroisse [...] il y avait*

<sup>122</sup> Charles Reboul, déjà cité, page 118.

<sup>123</sup> Idem, page 119.

<sup>124</sup> Idem, page 126.

<sup>125</sup> Idem, page 135.

une embrasure pratiquée dans l'épaisseur d'un mur et dissimulée par les fagots, où Claude-Joseph Auger cachait Pierre Reboul dans les moments d'alerte ou de perquisition. Le hameau de Matignat lui fournissait un autre asile dans la maison des Gavand, en 1914 nous pouvions encore voir le souterrain<sup>126</sup> creusé au dessous d'une chambre, où se précipitait le missionnaire à l'arrivée des agents. Rien ne pouvait faire soupçonner cette cachette [...] le plancher dans la chambre était parfaitement rétabli et les meubles disposés selon l'habitude. Pour plus de sûreté, Pierre Reboul pénétrait dans sa cache par une ouverture pratiquée dans l'écurie voisine, au fond de la mangeoire des bœufs et dissimulée par le fourrage ou la paille [...] après les alertes il allait prendre l'air dans la campagne, s'affublant d'une blaude, d'un tablier de peau et la pelle sur l'épaule parcourait les champs en compagnie de ses braves gens »<sup>127</sup>. Rapidement son premier logeur est dénoncé et Pierre Reboul doit à nouveau prudemment s'éloigner de Saint-Nizier et se réfugie dans le diocèse de Saint-Claude sur les communes de Varennes-Saint-Sauveur et Saint-Amour en février 1796. L'arrivée d'un nouvel intrus dans la paroisse rend de Curciat-Dongalon rend ses séjours périlleux et le père Reboul doit redoubler de prudence. Cette vie aventureuse ne tarde pas d'altérer à nouveau sa santé comme le raconte Charles Reboul : « cette existence toute de soucis et de fatigues, avec ses changements de résidence continuels, ces allées et venues incessantes, des courses de nuit à travers bois ou au milieu des près marécageux, des séjours prolongés dans ces maisons de Bresse plus ou moins insalubres avait fini par altéré de nouveau le robuste Pierre Reboul »<sup>128</sup>. Au commencement de juin 1796 il se retire auprès de sa sœur à Pont-de-Veyle. Il revient à son poste en août 1796 mais ayant reçu les missions de Cormoz et de Varennes-Saint-Sauveur, il retombe rapidement dans les fièvres. Il doit à nouveau s'éloigner en octobre 1796 pour se reposer à Mâcon, toujours auprès de sa sœur. De retour au commencement de 1797 ses mouvements sont plus libres les élections de mai faisant entrevoir des jours meilleurs. Il circule même librement dans le bourg et participe semble t-il à la réfection de l'église : « L'opinion religieuse fait ici et dans les environs des progrès rapides. On vient de rétablir de clocher que l'on a surmonté d'une belle croix de onze pieds, après avoir détruit les arbres de la liberté et anéanti le bonnet rouge du libertinage. L'on commence à faire des réparations à l'église souillée par toutes sortes de crimes révolutionnaires ; on a replacé l'autel que l'on avait renversé [...] ici je n'ai rien à craindre, je marche en tous lieux et partout sans appréhender la moindre injure »<sup>129</sup>. La joie devait être de courte durée avec le coup d'état des jacobins de fructidor an V. Les prêtres réfractaires étaient de nouveau sous la menace de la déportation et des poursuites. Pierre Reboul doit se cacher et « reprendre le chemin des asiles solitaires et se réfugier comme aux plus mauvais jours au fond des hameaux les plus reculés de la paroisse ». Dans une nouvelle lettre écrite à sa sœur le 25 septembre 1797 il fait part de son désarroi : « cette loi qui nous proscriit a fait un effet terrible dans les environs, elle a pétrifié tout le monde »<sup>130</sup>. La dangerosité de la situation l'oblige à nouveau à s'éloigner du hameau de Matignat et de Saint-Nizier, puisque nous le retrouvons le 1<sup>er</sup> novembre 1797 dans les environs de Saint-Amour. Revenu Saint-Nizier, son chef de mission François-Joseph Levrat

<sup>126</sup> En 1914 le souterrain existait encore recouvert de petites poutrelles, mesurant 2 m 35 de longueur, 1 m 45 de largeur, 1 m 75 de hauteur, entièrement en terre battue, idem, page 150.

<sup>127</sup> Idem, page 150 et 151.

<sup>128</sup> Charles Reboul, déjà cité, page 162.

<sup>129</sup> Lettre du 3 juin 1797 de Charles Reboul à sœur citée par Charles Reboul, idem, page 173 et 174.

<sup>130</sup> Idem, page 179.

qui vient d'être arrêté lui écrit une lettre qui nous indique l'état d'esprit des brigades de gendarmerie : « *vous savez qu'il y a mandat d'arrêt contre vous, ainsi que contre moi. En outre l'ordonnance actuelle pour les gendarmes porte que tous les quinze jours, ils iront chez l'agent de chaque commune demander compte des prêtres réfractaires [...] il leur désigna les maisons des Vélon et Donguy comme votre demeure et comme vous n'y futes pas, il voulait qu'ils allassent chez les Auger, mais ils refusèrent sous prétexte de fatigue. Ils savent que vous êtes à Saint-Nizier... sans savoir où [...] ils vous estiment et seraient bien fâchés de vous prendre. Ils ne feront qu'autant qu'ils vous trouveront sur leur chemin et ne pourront s'en dispenser [...] voilà l'esprit de la brigade de Saint-Julien et mêmes de toutes. J'ai couché, voyagé, bu avec eux, je peux le savoir* »<sup>131</sup>. Il est dénoncé à nouveau par la municipalité de Curciat-Dongalon qui déclare qu'il trouble la tranquillité publique en compagnie de ses agents. Mais il reste insaisissable et indique dans une lettre du 12 décembre 1797 qu'il dispose d'une quinzaine de retraite sûre dans la région de Saint-Nizier. Les gendarmes ne semblent pas être aussi bien disposés que le raconte Levrat, puisque Pierre Reboul échappe de peu à une visite domiciliaire faite en avril 1798 dans une de ses caches. Les trois gendarmes venus le chercher sans doute différents de ceux qui conduisirent Levrat enchaîné à Bourg, dévaste sa cachette et l'autel installé pour célébrer la messe<sup>132</sup>. Les autorités locales notamment celles de Curciat-Dongalon qui lui sont très hostiles sont sans doute à l'origine de ces poursuites. Pierre Reboul signale à nouveau qu'il a déjoué une visite domiciliaire le 17 août 1798 et raconte le fait à sa sœur : « *l'on a fait ici une nouvelle visite domiciliaire contre moi, elle n'a pas eu d'autres effets que de faire promener dans les différents villages de cette commune les écharpes tricolores des agents et adjoints et des habits bleus à cheval [...] Cette mesure à laquelle on était préparé n'a surpris personne. Ennuysés, fatigués de ne pouvoir me trouver, me saluer et me dire bonjour de vive voix, ils se sont retirés* »<sup>133</sup>. Il entreprend ensuite un long périple à petite journée de marche pour se rendre à Mâcon. En chemin il fait étape chez des gens sûrs avec « *de fréquents et de longs arrêts, imposés par l'abondance des pluies et le mauvais état des chemins* ». A Manziat il s'arrête un moment chez son ami le missionnaire Dégletagne. Il s'arrête également à Feillens au retour et dans la famille Renaud<sup>134</sup> à Pont-de-Vaux les 21 et 26 novembre 1798. A son retour il manque à nouveau d'être attrapé par la gendarmerie qui finalement met bien plus de zèle à lui mettre la main dessus : « *Je me trouvais chez Joseph Gavand [...] et cinq personnes parmi lesquelles étaient deux gendarmes déguisés arrivent chez lui à midi. Il en est averti, il part. Craignant d'être reconnu et d'être surpris en sortant avec lui, je me cache. Ils demandent mon hôte et veulent le trouver mort ou vif et le conduire dans les prisons [...] sur de nouveaux renseignements qu'ils prennent, ils reviennent et perquisitionnent plus scrupuleusement [...] ils partent décidément après trois heures de recherches faites encore dans le village même. Je recommande ce brave Joseph Gavand à votre charité et à celle des bons catholiques, il est bien décidé à doubler le temps de prison pour racheter l'amende pécuniaire de 150 livres à laquelle il a été condamné, cette somme serait seule capable d'absorber son revenu de deux années avec lequel il nourrit sa femme et ses quatre enfants dont le plus*

<sup>131</sup> Idem, page 183.

<sup>132</sup> Lettre de Pierre Reboul à sa sœur citée par Charles Reboul, déjà cité, page 195.

<sup>133</sup> Passage d'une lettre à sa sœur qui sous-entend clairement que certains municipaux devaient faire passer des renseignements utiles au père Reboul, idem, page 200.

<sup>134</sup> La correspondance clandestine passait par la famille Renaud, entre Mâcon, Pont-de-Vaux et Saint-Nizier. Elle était adressée à des pseudonymes « *recommandé à la citoyenne Renaud, chez son père à Pont-de-Vaux* », idem, page 204.

âgé à 12 ans »<sup>135</sup>. L'année 1799 n'est pas de tout repos et les lettres de Pierre Reboul à sa sœur font état de la difficulté du temps. Il annonce le 14 avril qu'il a couché dans 6 à 7 lits différents en l'espace de quinze jours. Ces nuits sont de plus sans cesse interrompu par son ministère qui ne peut se faire qu'à la faveur des ténèbres. La fin de cette vie aventureuse et des persécutions religieuses devait finalement trouver leur terme avec l'arrivée au pouvoir de Napoléon Bonaparte. Œuvrant pour la réconciliation des français et le retour aux libertés essentielles dont celle de pratiquer sa religion, Bonaparte fait stopper les poursuites et va bientôt signer le concordat avec le pape. Pierre Reboul dès le mois de janvier 1800 peut ainsi sortir de sa clandestinité et s'installer tout près du bourg de Saint-Nizier. Il célèbre encore durant deux ans la messe dans des maisons car il faut attendre la signature du concordat survenue le 15 juillet 1801 et sa promulgation en France le 8 avril 1802<sup>136</sup>. La tranquillité pour Pierre Reboul devait être de courte durée car le groupe<sup>137</sup> le plus acharné à sa perte du village de Saint-Trivier ne pouvait voir avec un bon œil ce curé reprendre une influence cette fois-ci non déguisée. Mené par le citoyen Borré, notaire à Saint-Nizier et adjoint au maire, ses ennemis rédigent une lettre en date du 3 avril 1802 qui le dénonce à la préfecture comme un fauteur de troubles, prêtre rebelle aux lois et fanatique religieux. Sur l'ordre du préfet les gendarmes de Saint-Julien s'emparent de lui au hameau de Mépillat sur l'indication d'une femme du village. La gendarmerie l'emmène enchaîné à sa brigade, puis à Bourg-en-Bresse où il est emprisonné. Cependant l'immense majorité des paroissiens de Saint-Nizier fait pression sur le maire le citoyen Vélon qui écrit une lettre dès le 15 avril 1802 au préfet Ozun pour obtenir sa libération<sup>138</sup>. Il est libéré le jour même et rentre en sa cure mais doit subir le caractère vindicatif du notaire Borré qui le poursuit de sa vengeance. Une altercation a lieu lors d'un baptême, le sieur Borré en écharpe tricolore s'emporte et insulte copieusement en terme très cavalier le père Reboul. L'affaire va loin, le maire Vélon écrit à nouveau au préfet pour faire cesser cette querelle qui envenime sa commune. Il dénonce son adjoint et demande à la préfecture de prendre des mesures pour rétablir la tranquillité publique. Le préfet tranche en faveur de Pierre Reboul mais les « patriotes » qui veulent absolument se débarrasser du prêtre s'essayent à une nouvelle tactique. Ils s'adressent directement fin juin 1802 à l'archevêque pour obtenir le départ du prêtre et son remplacement par un autre pasteur<sup>139</sup>. La manœuvre n'a pas plus de succès que les autres et Reboul est toujours en place au moment où les autorités religieuses pensent à réorganiser après le concordat toutes les paroisses. Finalement choix lui ait donné de rester à Saint-

---

<sup>135</sup> Lettre citée par Charles Reboul, déjà cité, page 209.

<sup>136</sup> Idem, page 229.

<sup>137</sup> Groupe constitué entre autre de Pillet et Gonet « *sectaires ardents* » d'après Charles Reboul, déjà cité, page 241.

<sup>138</sup> Le maire décrit dans cette lettre le subterfuge dont il aurait été victime. Son adjoint lui aurait fait signer la lettre de dénonciation sans qu'il ne sache exactement ce que cette lettre renfermait. Il émet un désaveu entier vis-à-vis de son adjoint Borré, Charles Reboul, déjà cité, page 237.

<sup>139</sup> Lettre signé par les citoyens Pillet, Vélon maire décidément girouette, Borré adjoint, Mayer, Dhotal, Lethenet, Billoud, Jean-Claude Montmain, Rozand, Brayard et Frachet. Charles Reboul, idem, page 242.

Nizier ou d'échanger avec le père Coudurier sa cure de Saint-Jean-sur-Reyssouze. Les deux prêtres choisissent de rester à leur poste et Pierre Reboul est finalement officiellement nommé curé de Saint-Nizier-le-Bouchoux le 2 juin 1803. En 1804 ses ennemis font à nouveau une demande à l'archevêché de Lyon. Pierre Reboul doit se déplacer en personne dans la capitale des Gaules et rencontre le cardinal Fesch qui l'encourage et lui fait don d'un calice<sup>140</sup>. Il termine son long ministère ainsi que sa vie à Saint-Nizier en 1837.

Portrait d'un réfractaire, missionnaire dans le district de Pont-de-Vaux :

François-Joseph **Levrat** (Vers 1748-1803) né à Charix alors dans le district de Saint-Claude. Il est vicaire de Saint-Martin-du-Fresne où son père était curé. Il est nommé à la cure de Vieu-d'Izenave le 12 octobre 1788. Il consent d'abord à prêter le serment en 1791 mais la bulle du pape sur la constitution civile du clergé le fait bien vite rétracter le 1<sup>er</sup> avril 1791. Obligé de quitter sa cure il se réfugie un moment à Lyon poursuivi comme suspect. Activement recherché les autorités font passer le signalement suivant à son égard : « *Levrat cy devant curé de Vieu, qui après avoir complètement bouleversé la paroisse a été remplacé, s'est d'abord réfugié à Lyon, où il a prit l'habit laïc ; présumé faire de fréquents voyages à Lyon quoiqu'il ait produit au département de l'Ain un certificat de résidence à Vinzelles, district de Mâcon. Il est âgé d'environ 45 à 50 ans, taille de cinq pieds, six à sept pouces, corps mince, les épaules grosses, jambe assez bien faite, cheveux rouges, front découvert, barbe et sourcils rouges, visage plat et long, assez pâle avec des rousseurs, les yeux grands, gris, égarés ; le nez grand, bouche large, dents gâtées, menton fourchu* »<sup>141</sup>. Dès 1793 il réside à Pont-de-Vaux qui devient son centre d'action. Cette localité n'était pas sans risque, car elle était à la fois le chef-lieu du district et une localité très patriote. Son action est rendue possible par l'aide et l'hospitalier de familles catholiques comme les Thoubillon ou les Renaud. Devenu chef de la mission de Pont-de-Vaux, Levrat est d'abord dénoncé par une lettre venue de Saint-Trivier-de-Courtes. Averti et cherchant à se soustraire aux poursuites, il est arrêté par les gendarmes de la brigade de Saint-Laurent et conduit à la prison de Pont-de-Veyle puis dans celle de Mâcon. Conduit enchaîné à Pont-de-Vaux, il est déféré au tribunal criminel de Bourg. Levrat lui-même nous raconte son voyage dans une lettre qu'il écrit le 25 novembre 1797 dans la maison d'arrêt de Bourg : « *je demandais en chemin qu'on dinât à Saint-Julien. J'y fus insulté en entrant et respecté en partant. Cette différence vint de l'attitude des gendarmes à mon égard. Ils avaient pour moi toutes les attentions et tous les égards qui sont dus à un prêtre. J'ai eu le trajet, la liberté de parler à qui j'ai voulu et les gendarmes se disputaient à qui m'iraient chercher les personnes à qui je voulais parler, ils étaient gais et moi aussi* » et plus loin dans la lettre dans un post scriptum il fait directement Monsieur Nivière

<sup>140</sup> Calice que Charles Reboul signale comme étant toujours présent dans la cure de Saint-Nizier en 1914, idem, page 258.

<sup>141</sup> Lettre du directoire du district de Nantua, signé du vice-président Courtois, de Guichon et Guinet, citée par Charles Reboul, déjà cité, pages 122 et 123.

personnage important de Saint-Trivier et ancien maire : « faites passer à Saint-Trivier la présente à Monsieur Nivière en attendant que je puisse lui écrire directement [...] je sais qu'on y est fort en peine. Je ne crois pas qu'il y ait autre chose contre moi que la dénonciation de Saint-Trivier et les suites qu'on peut lui donner »<sup>142</sup>. L'affaire de Levrat « monte à Paris » et il semble bien qu'elle tourne mal car l'ordre de déportation arrive à Bourg. Mais Levrat réussit à s'évader le 14 mai 1798 de la prison de Bourg en compagnie du prêtre Dementhon<sup>143</sup>. Le vicaire général Monsieur Ruivet lui confie alors jusqu'à la signature du consulat en 1801 la mission de Montluel qu'il dirige tout en desservant Meximieux. Il meurt peu de temps après en 1803 à 55 ans<sup>144</sup>.

Portrait de J.B. **Vieudrin** :

ancien frère profès des Augustins de Brou, nommé en religion frère Jean. Sorti de son couvent il était entré comme employé de l'atelier de salpêtre de Bourg. Remarqué il devient bientôt chef d'atelier. Sous cette couverture il peut ainsi aller à sa guise sans être inquiété. Garde Nationale et portant l'uniforme de surcroit il devient catéchiste à Bressoles et Pizay mais poursuivi à outrance par les républicains avancés il doit s'échapper en se cachant dans une loge à porcs et s'enfuir à travers bois jusqu'à Faramans. Il est nommé par Ruivet remplaçant du père Reboul, malade et retiré quelques temps. Durant son séjour Charles Reboul nous raconte : « Souvent il réunissait en pleine campagne un grand nombre de personnes pour les instruire familièrement. Quelquefois pour être mieux entendu, il montait sur une meule de paille d'où il parlait comme du haut d'une tribune aux harangues. On mit à Saint-Nizier, les gendarmes à ses trousses, mais il fut assez habile pour leur échapper »<sup>145</sup>.

Portrait d'un réfractaire tardif et missionnaire de Courtes caché à la ferme de la Forêt :

Philibert **Tournade** (1729-1802), curé de Courtes en 1777, il est assermenté mais il est arrêté en vertu des mesures du représentant Albitte et enfermé pendant un an au dépôt de mendicité de Bourg de Bicêtre avec 65 autres collègues. En 1795 il reprend sa cure illégalement après avoir rétracté son serment. Impotent il vit dans la clandestinité et risque à tout moment la déportation. Son action de missionnaire dure pendant 4 ans jusqu'en 1799, époque où il procède à 199 baptêmes, 40 mariages et 12 décès. Son action clandestine s'étendait bien au-delà de sa paroisse de Courtes, dans les communes voisines à Romenay, Varennes-Saint-Sauveur, Saint-Trivier, Lescheroux, Curciat-Dongalon, Mantenay, Saint-Julien, Saint-Jean et Servignat. En 1798, il signale qu'il n'y a pas de curé légitime à Mantenay et l'année suivante refait un mariage célébré par l'intrus de Curciat-Dongalon, le curé Nicolle. Il entre à plusieurs reprises en conflit avec Reboul dont l'influence bien que majeure,

<sup>142</sup> Il risque la déportation en Guyane, la guillotine sèche, idem, pages 184 et 185

<sup>143</sup> En Octave Morel, déjà cité, page 443.

<sup>144</sup> Charles Reboul, déjà cité, page 189.

<sup>145</sup> Charles Reboul, déjà cité, pages 135 et 136.



s'arrêtaient aux portes du « territoire » du père Tournade. Il se cacha à différents endroits de la commune notamment chez Claude Auger et le nommé Gavand. Il signe près de 250 actes de sacrements à Courtes au hameau de « *la Forêt* ». La tradition veut qu'il se cachait dans la fameuse ferme dite « de la Forêt » qui est une des fermes anciennes classées que l'on peut encore admirer et visiter. En cas d'alerte il pénétrait dans un plafond de la chambre haute et par une ouverture du mur se cachait dans le pigeonnier. Il s'agit d'une tradition orale qu'il faut prendre avec précaution. Le curé Tournade meurt en 1802 au Hameau de la Forêt sur la commune de Courtes<sup>146</sup>.

Portrait d'un prêtre jureur du canton de Bâgé-le-Châtel :

Pierre-François **Gacon** (1735-1802) né le 19 octobre 1735 à Bâgé-le-Châtel, son père était procureur dans le fameux tribunal de la justice de Bâgé réputé dans des temps plus reculés comme étant très sévère. Il est originaire d'un milieu bourgeois qui compte dans plusieurs notaires, un médecin. Il entame à l'exemple de son père des études de droit et obtient sa licence. Cependant c'est finalement vers l'état ecclésiastique qu'il se tourne. Il intègre en effet le séminaire de Saint-Sulpice de Saint-Irénée à Lyon. Lors de son ordination il est envoyé comme vicaire dans sa paroisse natale. Le curé Bouverot lui cède sa cure en 1765 pour se retirer et il est nommé un peu plus tard archiprêtre de Bâgé-le-Châtel. Cet archiprêtré correspondait à une vaste entité comprenant, les trois Bâgé (Bâgé-le-Châtel, Bâgé-la-Ville, Saint-André), Arbigny, Chavannes-sur-Reyssouze, Chevroux, Crottet, Feillens, Gorrevod, Manziat, Montpont-en-Bresse, Pont-de-Vaux, Replonges, Saint-Cyr-sur-Menthon, Saint-Etienne-sur-Reyssouze, Saint-Jean-sur-Reyssouze, Saint-Jean-sur-Veyle, Saint-Nizier-le-Bouchoux, Saint-Trivier-de-Courtes et Sermoyer. Cette charge lui permet de nombreux déplacements qui lui permettent de satisfaire sa curiosité. Il consulte des archives, s'intéresse aux sciences, à l'agriculture, à l'hydrographie, à l'économie et à l'histoire naturelle. Il explique ainsi par la science la trajectoire et la chute d'un aérolithe célèbre qui explosa en plein ciel près de Bâgé-le-Châtel et dont l'explosion fut entendue paraît-il jusqu'à Bourg-en-Bresse. Son attrait pour la science l'amène à correspondre avec de nombreux autres érudits dont l'astronome Lalande. Il est ainsi admis à la société d'émulation de Bourg fondée en 1783 par Thomas Riboud. Il rejoint ainsi d'autres ecclésiastiques dont le fabuliste et chanoine Guichellet de Pont-de-Vaux, le père Rousselet prieur des moines Augustins de Brou et l'abbé Barquet principal du collège de Brou. Il participe à un concours lancé par la société, ayant pour thème « *l'assainissement de la Reyssouze* ». C'est le comte de Montrevel qui emporte le prix mais son mémoire paraît tout de même en 1787. Entre temps Gacon s'était lancé dans l'écriture d'une histoire de la Bresse. 3 tomes sont prévus, la censure royale autorise sa parution mais elle n'aura finalement pas lieu, la Révolution ayant éclaté. Le père Gacon traverse la Révolution après avoir juré les différents serments imposés par les nouvelles lois.

<sup>146</sup> Paul Cattin et Henri Plagne, « *Histoire des communes de l'Ain* », page 420.

C'est ainsi qu'il prononce la fameuse formule dite « d'Albitte » et abdique sa qualité de prêtre en 1794. Avant de mourir Thévenard missionnaire de Bâgé fait parvenir la rétractation de Gacon du 5 août 1802, de tous ses serments jurés sous la Révolution ainsi qu'il suit : « *je soussigné Gacon, curé de la paroisse de Bâgé-le-Châtel rétracte volontiers tous les serments prêtés pendant la Révolution et condamnés par le souverain pontife, surtout l'exécrable formule d'Albitte à laquelle j'ai eu le malheur de souscrire. [...] je renonce de mon plein gré à ma qualité de curé de Bâgé, me soumettant à toutes les dispositions du Concordat et je demande pardon à Dieu, à Monseigneur et aux fidèles de la paroisse des scandales que j'ai pu leur donner, je reconnais l'Eglise catholique, apostolique et Romaine comme la mère de toutes les églises et je promets que je jure obéissance au souverain pontife* »<sup>147</sup>. Il meurt peu après. Son histoire de la Bresse est partiellement éditée en 1825 par l'historien bressan Agricole-Charles-Nestor de la Teyssonnière<sup>148</sup>.

### Renseignement plus concis sur le clergé du district de Pont-de-Vaux sous la Révolution

Bâgé-la-Ville :

Antoine **Renoud-Camus**, il prête le serment avec de légères restrictions. Il est arrêté en 1793 et conduit à Bourg dans la prison de l'ancien couvent des Clarisses. Il déclare lors de son arrestation : « *ne pas connaître le motif de son arrestation, mais il ne cessera ses fonctions que si la loi l'y oblige* ». Il refuse de rétracter son serment de 1791 lors du concordat de 1802 et prend position contre celui-ci et contre les missionnaires<sup>149</sup>.

Boz :

Nicolas **Renoud-Martin** : il se réconcilie auprès du curé de Marboz le 16 juillet 1802, ce dernier indiquant dans une lettre au vicaire général Bigex : « *Ne pouvant faire sa rétractation à cause d'une classe dont il est chargé (son unique moyen de subsister), il a fait chez lui 15 jours de retraite pour se mettre en règle... Ici il a reçu l'absolution des censures, et présentera sa rétractation signée [...], dans sa rétractation il avoue avoir exercé les fonctions du ministère dans les paroisses de Viriat et de Marboz pendant 8 mois et en qualité de curé intrus dans la paroisse de Boz pendant 20 mois* »<sup>150</sup>.

Chavannes-sur-Reyssouze :

Nicolas **Meunier** : il jure les deux premiers serments de 1791 et 1792. Cependant il refuse de signer la déclaration d'Albitte et il est jetté en prison en 1794 pendant une année. Réconcilié en 1802, il devient par la suite maire de Chavannes<sup>151</sup>.

<sup>147</sup> Abbé Renoud, « *Les curés du Diocèse de Belley* », page 18.

<sup>148</sup> Préface d'Emile Bocquillod, de la réédition de l'ouvrage de 1825 en 1989 aux éditions Bastion, « *Histoire de Bresse et du Bugé à laquelle on a réuni celle du pays de Gex, du Franc-Lyonnais et de la Tombe* ».

<sup>149</sup> Abbé Renoud, *Les curés du diocèse de Belley*, page 18.

<sup>150</sup> Idem, page 26.

<sup>151</sup> Idem, page 26.

Cormoz :

François-André **Lacour** : curé originaire d'Oyonnax.

Curciat-Dongalon :

Claude **Juillet** : curé de Curciat de 1779 à 1792, né à Cluny, réfractaire il quitte sa paroisse. Il est déporté mais rentre au pays. Après le concordat il est nommé curé de Saint-Charlieu puis de Saint-Chamond et enfin de Belley en 1806<sup>152</sup>.

Dommartin :

Joseph **Rojas** : Curé intrus de Dommartin, il prête le serment, puis abjure. Il est présenté le 12 octobre 1793 comme membre potentiel pour la société des sans-culottes de Bâgé. Il entre dans la société le 17 octobre 1793, et il fait un discours très applaudie le 22 octobre. Il annonce le 26 novembre 1793, qu'il a fait le choix d'une compagne. Le 1<sup>er</sup> décembre, il annonce également devant la société son mariage. Il remet le même jour ses papiers cléricaux pour qu'ils soient brûlés<sup>153</sup>.

Gorrevod :

Louis **Pannetier** : Député du clergé à l'assemblée générale des trois ordres du bailliage de Bresse, le 23 mars 1789. Curé de Gorrevod en 1791 et membre fondateur de la société populaire de Pont-de-Vaux le 2 janvier 1791<sup>154</sup>. Il quitte sa cure et il prête tous les serments y compris celui d'Albitte qui consomme son abdication en février 1794.

Pierre **Fourchet** : ex chanoine de Pont-de-Vaux, il devient intrus dans la paroisse de Gorrevod mais il prête le serment d'Albitte et apostasie en 1794. Il se rétracte en 1796 et réside dès lors dans sa maison de Pont-de-Vaux : « *sincèrement revenu mais très pusillanime, d'après ses papiers, il ne prêta le serment qu'avec peine et entraîné d'ailleurs par l'exemple de tous ses confrères. Il est reconcilié en 1796 par Joseph Levrat missionnaire responsable de la mission de Pont-de-Vaux* »<sup>155</sup>.

Lescheroux :

Claude-Armand **Taravel**, né le 21 avril 1765. Il est missionnaire à Lescheroux et Saint-Trivier, il est nommé curé de Lescheroux et occupe la paroisse en 1804.

---

<sup>152</sup> AD de l'Ain, fiche de l'abbé Catherin, fond Catherin, non coté.

<sup>153</sup> Jérôme Croyet, déjà cité, tome 5, page 1085.

<sup>154</sup> Jérôme Croyet, Thèse déjà cité, page 1108.

<sup>155</sup> Abbé Renoud, déjà cité, page 27.

**Moreau** ou **Moureau** en principe retiré à Saint-Trivier-de-Courtes jusqu'en vendémiaire de l'An III (septembre 1794). Il est dénoncé alors qu'il réside au 12 février 1795 « au hameau de Chemillat de Lescheroux, chez le citoyen Berthaud cultivateur. Il y exerce le ministère du culte sans s'être conformé à la loi ».

Mantenay :

Dénonciation le 9 mars 1791 du vicaire **Perrin** par la société des amis de la Constitution de Saint-Trivier. Mais ce vicaire ne s'avère en définitive pas un prêtre réfractaire et deviendra intrus dans une autre commune hors du département<sup>156</sup> :

*« La société des amis de la constitution séante à Saint-Trivier réunis à 4 heure et à la chambre accoutumée, un membre a dit qu'il étoit venu en sa connoissance que Monsieur **Perrin** vicaire de l'annexe de Mantenay paroisse de Saint-Julien-sur-Reyssouze avait reçu un écrit du cy devant archevêque de Lyon, inconstitutionnel et même très incendiaire puisqu'il excite à la désobéissance aux décrets de l'Assemblée Nationale, qu'il menace même d'excommunication tous ceux qui s'y soumettroient et notamment les électeurs du département s'ils s'unissoient à donner leur vœu pour son remplacement.*

*Sur quoy il a été arrêté que la société en la personne de Monsieur le Président, se ménagera au plutôt une entrevue avec le sieur **Perrin** affin de l'engager à remettre sous les yeux de la ditte société l'imprimé dont est question pour par elle prendre telle mesure qu'elle avisera relativement à cet écrit.*

*Du dix mars de l'An deuxième de la liberté.*

*La ditte société réunie à l'heure de deux de relevée en la chambre accoutumée sur l'invitation de Monsieur le Président lequel en conséquence de l'arrêté du jour d'hier d'en procuré sur le contenu l'écrit qui avoit été envoyé au Sieur **Perrin** vicaire de Mantenay ayant pour titre « Avertissement pastoral de Monsieur l'archevêque de Lyon datté de Paris le 8 février 1791, signé archevêque de Lyon imprimé chez Querbud libraire sur le Pont-Neuf » Lecture faite de cet écrit, la société et jugé qu'en effet il étoit inconstitutionnel, très incendiaire et propre à jeter l'allarme dans les consciences des personnes scrupuleuses et peu éclairées qu'en conséquence il convenoit pour la tranquillité des citoyens que la société usât de tous les moyens qui étoient en son pouvoir pour prévenir les funestes effets de cet ouvrage, pourquoy il a été arrêté :*

*1° Que Monsieur le Président se retireroit pardevers la municipalité pour lui faire part des craintes de la société ; luy communiquer le dit écrit, et les prier de se rendre auprès de Monsieur Thévenard vicaire du lieu et fonctionnaire public dans cette paroisse qui vraisemblablement en aura reçu un exemplaire pour l'inviter à ne pas en faire usage soit en public qu'une conduite contraire de sa part l'exposeroit à une dénonciation qui lui attireroit les plus grands désagréments.*

*2° que Monsieur le Président reste préposé député à Messieurs de la société des amis de la constitution séante à Pont-de-Vaux en leur adressant l'imprimé dont est question pour les inviter après en avoir pris communication de députer quelques membres d'entr'eux au nom des deux sociétés auprès du directoire du district aux fins de le prier de prendre les mesures qu'il avisera dans sa sagesse pour prévenir les suites fâcheuses qui résulteroient infailliblement de la divulgation de cet écrit dans son arrondissement.*

---

<sup>156</sup> AC de Saint-Trivier, REV 5.

3° qu'extraits tant des présentes que de l'arrêté d'hier sera adressé à la ditte société des amis de la constitution séante à Pont-de-Vaux.

4° que pareil extrait sera également adressé à la société des amis de la constitution séante à Paris pour qu'elle veuille bien ensuite du zèle patriotique qui l'anime sans cesse donner ses avis à celle de Saint-Trivier sur les conduite ultérieure qu'elle auroit à tenir dans une circonstance aussi délicate ou il convient de concilier la liberté individuelle de réfractaires avec la sûreté publique ainsy fait et arrêté les an et jours que dessus signés **Nivière** président, **Bellouze** secrétaire ».

Pont-de-Vaux :

Pierre-Philibert **Guichellet**, curé de Pont-de-Vaux et chanoine du chapitre. Il prête le serment en 1791 et le vicaire général de la Haute-Bresse, Ruivet dit de lui « *qu'il faut l'en ôter si l'on ne veut pas perdre la religion de Pont-de-Vaux* ». Il refuse de rétracter son serment au moment du concordat en 1802. Il devient après la Révolution économe et aumônier de l'hôpital de Pont-de-Vaux. Il meurt dans cette ville le 7 octobre 1823<sup>157</sup>.

François **Vallier**, ex chartreux de Montmerle, intrus dans la paroisse de Pont-de-Vaux avant 1795, puis dans celle de Chevroux. Il rétracte son serment en 1795 mais devient relaps en 1797. Il est chassé de sa paroisse par les habitants pour sa mauvaise conduite en 1802. Il se réconcilie la même année et fait parvenir une lettre à sa hiérarchie le 13 juillet 1802 : « *C'est dans le silence profond de la retraite que je me suis aperçu de l'abîme dans lequel je me suis plongé et c'est pour en sortir que je fais l'aveu à votre Grandeur : j'ai prêté le serment de liberté en sortant du couvent par un malheureux appât d'une pension. J'ai été de la communion avec ledit évêque de Belley qui m'a donné le pouvoir de la confession, j'ai travaillé 18 mois à la clature des églises. J'ai prêté le serment d'Albitte, j'ai remis mes lettres de prêtrise, mais avec douleur, j'ai été affligé et contrit et je le suis encore. Après quelques temps je me suis présenté au pied du chef de mission de Bourg où j'ai eu le bonheur d'obtenir le pardon et même de recevoir la communion laïque ce que j'ai continué trois ans (1795-1797). Mais par un coup funeste, j'ai aussi prêté le serment de haine à la royauté et je me suis permis sans aucune mission de desservir deux paroisses où j'ai baptisé, confessé pour la 1<sup>ère</sup> communion et administré le Saint-viatique. Enfin la grâce de Dieu m'a touché, j'ai l'honneur de vous assurer que mon repentir ne finira qu'à ma mort* »<sup>158</sup>.

Jean-Marie **Gonet**, Chanoine de Pont-de-Vaux, chevalier de l'Arc de Pont-de-Vaux le 16 juin 1782. Il est l'un des membres fondateur de la société populaire de Pont-de-Vaux, le 2 janvier 1791. Secrétaire de la société le 20 juin 1791. Il est arrêté et détenu à Bourg en l'an II. Remis en liberté provisoire par le représentant Boisset, il séjourne désormais à Bourg. Il est le signataire d'une pétition de la société populaire de Pont-de-Vaux, émise à Boisset pour demander la réquisition de 600 pièces de vin dans le canton de Lugny. Le 24 février 1795, il reçoit de Bourg un passeport pour vaquer à ses occupations et à ses affaires à Pont-de-Vaux durant trois décades.

Replonges :

Marie-Félicien **Dupré**, curé de Replonges, prêtre jureur. Il est agriculteur en l'an II. Il offre une aune de blé, le 14 janvier 1794 pour servir aux indigents lors de la fête de la prise de

<sup>157</sup> Abbé Renoud, déjà cité, page 27.

<sup>158</sup> Idem, page 26 et 27.

Toulon. Présenté le 19 janvier 1794, à la société des sans-culottes de Bâgé, il est admis dans celle-ci le 27 janvier 1794. Il est cependant provisoirement exclu de la société, le 11 février 1794, « *malgré les preuves de civisme qu'il a donné* ». Il rétracte finalement son serment constitutionnel en 1795 et se réconcilie en 1802.

Saint-Julien et Mantenay :

Claude-Joseph **Mermet**, curé qui prête le serment de 1791 avec restriction. Devant les pressions il finit par donner sa démission de sa cure et la municipalité de Saint-Julien demande pour lui le 17 février 1793 : « *le sieur Mermet démissionnaire de la cure de Saint-Julien et de Mantenay s'étant toujours montré bon citoyen et maintenant en paix dans la paroisse et ayant rempli son devoir malgré son grand âge et sa maladie, le conseil réclame pour lui la pension fixée par la loi* ». Emprisonné par ordre d'Albitte, il demande en date du 20 novembre 1794 à fixer son domicile chez le citoyen Bridon : « *pour y recevoir les secours qu'exige son état maladif et sous réserve qu'il se présentera à la municipalité une fois par décade* ».

Joseph **Bazard**, citoyen de Pont-de-Vaux qui demande le 21 avril 1793 avec l'assentiment du citoyen Jean-Baptiste Royer évêque constitutionnel au siège de Belley, demande à la municipalité, la possession de la cure et de l'église de Saint-Julien avec son annexe de Mantenay « *il a été fait droit à la demande de Bazard qui a prêté le serment exigé par la loi* »<sup>159</sup>.

Saint-Nizier-le-Bouchoux :

Pierre-Joseph **Regeffe**, curé qui semble omettre de prêter le serment. Il doit partir de sa paroisse, il est emprisonné et apostasie. Cependant il rétracte dès 1795, date à laquelle il est décrit comme « *faible, presque aveugle et très infirme* ».

Joseph-Philibert-Joachim **Michel**, vicaire du curé Regeffe, il prête le serment et se maintient comme intrus à la place du père Regeffe. Il apostasie en 1794 mais se rétracte dès 1795 et se réconcilie avec la hiérarchie ecclésiastique en 1802<sup>160</sup>.

Saint-Trivier :

François-Gilbert **Mercier**, né vers 1730 oncle de Sébastien Mercier, ancien chanoine de Pont-de-Vaux, aumônier des Ursulines, il prête les serments de 1791 et 1792. Les Ursulines lui retirent son poste après l'annonce de ce second serment. Il est nommé à Saint-Trivier en remplacement de l'abbé Gueidan réfractaire. Il prend la place de François Thévenard, vicaire lui aussi réfractaire en compagnie de son neveu. Il apostasie en 1794, se marie, puis rétracte ses actes tardivement (vers le consulat) et devient un pénitent exemplaire.

Sermoyer :

<sup>159</sup> AD de l'Ain, fiche de l'abbé Catherin, fond Catherin, non coté.

<sup>160</sup> Idem.

Claude **Feyeux**, il jure les serments de 1791 et 1792. il dessert aussi la paroisse d'Arbigny. Il refuse de signer la déclaration d'Albitte et il est jeté en prison où il rétracte ses serments. Originaire de Manziat, il est renvoyé chez ses parents après avoir été détenu en prison au moins en 1795. Le vicaire général Ruivet déclare que « *son retour est sincère et qu'il peut bien faire* »<sup>161</sup>.

Vescours :

Claude **Guespe**, curé de Vescours décédé en 1793.

Isidore **Gond**, prêtre jureur, il apostasie en 1794 et se marie. Il devient instituteur au collège de Pont-de-Vaux.

Sébastien **Mercier** neveu, prêtre jureur, d'abord vicaire à Saint-Bénigne, trainant une mauvaise réputation et des scandales avant la Révolution. Il suit son oncle comme vicaire de Saint-Trivier et obtient peu après la cure de Vescours, où il exerce comme intrus. Il apostasie en 1794, se marie et devient instituteur à Pont-de-Vaux.

---

<sup>161</sup> Abbé Renoud, déjà cité, page 27.

**Sous-Série 110 J, registres des baptêmes, mariages et sépultures tenus par les prêtres réfractaires de l'Ain 1790-1801.**

Madame Brigitte Ladde a effectué un travail de force en établissant un inventaire de tous les registres paroissiaux clandestins conservés aux archives départementales de l'Ain. Son travail référence les registres et comprend plusieurs index. Cependant, il n'existait pas d'index et de référencement proprement dit pour le district de Pont-de-Vaux et par commune. Nous avons donc rassemblé ici, par village et par ordre alphabétique, toutes les côtes des registres clandestins concernant la zone du district de Pont-de-Vaux. Ce petit travail a été fourni dans le cours de l'année 2009, pour préparer des comptages et des comparaisons avec notre dictionnaire des hommes des levées révolutionnaires pour les armées républicaines de 1791 à 1795.

Il peut cependant intéresser un plus large public, désireux de travailler sur une commune proprement dite. En effet les registres paroissiaux clandestins n'étaient pas établis pour une seule commune. Ils étaient probablement transportés sous le manteau par les prêtres réfractaires, ou du moins conservés dans un endroit sûr où les ecclésiastiques procédaient au recopiage des actes de baptême, mariage et décès. Un même registre peut ainsi avoir été utilisé par plusieurs prêtres pour différentes communes. C'est donc un véritable labyrinthe. Nous avons cherché à ordonner ces côtes, en indiquant les prêtres ayant participé à son élaboration et l'année ou les années concernées par les actes. Il est à noter pour les généalogistes que nous avons trouvé trace de naissance, non signalées à l'état civil républicain établi dans les mairies.

Cette mine d'information pour la généalogie et la prosopographie reste encore totalement vierge d'investigation. Seuls quelques particuliers commencent tout juste à s'intéresser à cette étonnante source. Madame Pingué indiquait également que la Franche-Comté, ne disposait pas de ces registres et que cette source d'archives était pour la période Révolutionnaire de tout premier ordre. Nous avons donc la chance dans le département de l'Ain de posséder et de jouir de documents rares et intimistes. Souhaitons qu'ils soient la source de nombreuses recherches et découvertes.

Je remercie encore Madame Ladde, c'est dans ses pas et sur ces traces que mes recherches m'ont transporté sur ce terrain passionnant. Parcourir ces registres reste un moment d'émotion et un privilège.



**Arbigny :**

110 J 471 Belin, Delisle, Levrat, Mathey, Joseph-Pierre Servant, 1795.

110 J 745 Gonet, 1795 et 1796.

110 J 220 Belin, Gonet, Levrat, Joseph-Pierre Servant, Valadous, 1796-1797.

110 J 756 Nombreux prêtres, 1796 à 1797 et 1801.

110 J 458 Gonet, Lacour et Levrat, 1796 et 1799.

110 J 469 Levrat, Rongier, Sautel, Valadous, 1797.

110 J 211 Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu, Taravel, 1798.

110 J 472 Chambard (missionnaire de Foissiat et Lescheroux), Mussieu et Taravel, 1800.

110 J 563 Chaillou, Chaumiot-Clerc, Dezeur, Caunet, 1803 et 1804.

**Asnières-sur-Saône :**

110 J 216 Gallion (prêtre), 1794 et 1795.

110 J 645 et 646 Mathey, 1796.

**Bâgé-le-Châtel :**

110 J 796 Feuvelas, 1794 et 1796.

110 J 221 Benoit, Camus, Gonet, Groz, Lacour, Levrat, Matthieu, Pierre-Joseph Servant, Valadous, 1794 à 1797.

110 J 577 De Chargère, Gonet, Grangier et Joseph-Pierre Servant, 1794 à 1797 et 1801.

110 J 471 Belin, Delisle, Levrat, Mathey, Joseph-Pierre Servant, 1795.

110 J 522 Brosselard, 1795 et 1796.

110 J 699 Gatheron, 1795 et 1796.

110 J 229 Levrat, Mathey, Pierre-Joseph Servant, 1795 à 1799.

110 J 629 Drevet, 1796.

110 J 697 Gatheron, 1796.

110 J 756 Nombreux prêtres, 1796 à 1797 et 1801.

110 J 659 Metton, 1796 à 1798.

110 J 301 Jacquemet (curé), Levrat (Chef de la mission de Dommartin), Pierre-Joseph Servant, 1797.

110 J 473 Gatheron, Levrat, 1797.

110 J 552 Brosselard, 1797.

110 J 692 Gatheron et Lacoste, 1797.

110 J 218 Mathey (prêtre), 1798.

110 J 219 Gatheron, Mathey, Mussieu et Reboul, 1798.

110 J 850 et 856 LARGERON, 1798.

110 J 330 Camus (curé de Bâgé-la-Ville), 1799.

110 J 300 Jacquemet (curé), 1799.

110 J 674 Mussieu, 1799.

110 J 689 Gatheron, 1799.

110 J 857 LARGERON, 1799.

110 J 231 Drevet (Missionnaire et chantre du chapitre de Pont-de-Vaux), 1799 et 1800.

110 J 271 Camus (curé de Bâgé-la-Ville), Gatheron (Curé de Béný missionnaire à Feillens, Lacoste et Mathey (prêtres), 1800.

110 J 275 Brosselard, Broyer (missionnaire de Béréziat et de Saint-Etienne), Camus (curé de Bâgé-la-Ville), Gatheron (curé de Béný et missionnaire de Feillens), Lacoste (prêtre et missionnaire), Mathey (prêtre), 1800.

110 J 472 Chambard (missionnaire de Foissiat et Lescheroux), Mussieu et Tavel, 1800.

110 J 551 Brosselard, 1800.

110 J 272 Joseph-Melchior Midan (prêtre missionnaire de Bourg), 1801.

110 J 549 Brosselard, 1801.

110 J 483 et 495 Thévenard (missionnaire), 1801 à 1803.

**Bâgé-la-Ville :**

110 J 216 Gallion (prêtre), 1794 et 1795.

110 J 796 Feuvelas, 1794 et 1796.

110 J 221 Benoit, Camus, Gonet, Groz, Lacour, Levrat, Matthieu, Pierre-Joseph Servant, Valadous, 1794 à 1797.

110 J 577 De Chargère, Gonet, Grangier et Joseph-Pierre Servant, 1794 à 1797 et 1801.

110 J 575 Nombreux prêtres, 1794 à 1797, 1800 à 1802 et 1804.

110 J 334 Feuvelas, Furney, Gonet, Guérin, Guigard, Guiremand, Montanier, Roux, 1794 à 1797 et 1799.

110 J 215 Gatheron et Valadous, 1795.

110 J 471 Belin, Delisle, Levrat, Mathey, Joseph-Pierre Servant, 1795.

110 J 212 Camus et Levrat curé de Vieu-d'Izenave, 1795 et 1796.

110 J 293 LARGERON (curé de Saint-Sulpice), 1795 et 1796.

110 J 522 Brosselard, 1795 et 1796.

110 J 855 Brosselard, LARGERON, Joseph-Pierre Servant, 1795 et 1796.

110 J 229 Levrat, Mathey, Pierre-Joseph Servant, 1795 à 1799.

110 J 220 Belin, Gonet, Levrat, Joseph-Pierre Servant, Valadous, 1796-1797.

110 J 854 LARGERON, 1796 et 1797.

110 J 756 Nombreux prêtres, 1796 à 1797 et 1801.

110 J 178 Pomat (prêtre), 1797.

110 J 217 et 628 Drevet (prêtre), 1797.

110 J 694 Gatheron et Levrat, 1797.

110 J 648 Benoit, Levrat et Mathey, 1797 et 1798.

110 J 850 et 856 LARGERON, 1798.

110 J 330 Camus (curé de Bâgé-la-Ville), 1799.

110 J 689 Gatheron, 1799.

110 J 271 Camus (curé de Bâgé-la-Ville), Gatheron (Curé de Bény missionnaire à Feillens, Lacoste et Mathey (prêtres), 1800.

110 J 274 Drevet (missionnaire), 1800.

110 J 275 Brosselard, Broyer (missionnaire de Béréziat et de Saint-Etienne), Camus (curé de Bâgé-la-Ville), Gatheron (curé de Bény et missionnaire de Feillens), Lacoste (prêtre et missionnaire), Mathey (prêtre), 1800.

110 J 712 Dementhon, 1800.

110 J 721 LARGERON, 1800.

110 J 481 Drevet, Gonet, Mathey, Mussieu, Roy, Vuiron, 1800 et 1801.

110 J 483 et 495 Thévenard (missionnaire), 1801 à 1803.

**Béréziat :**

110 J 471 Belin, Delisle, Levrat, Mathey, Joseph-Pierre Servant, 1795.

110 J 465 Brosselard (curé de Marsonnas), 1794 et 1795.

110 J 442 Camus, Dementhon, Gallion (missionnaire), Gaste (de la Nièvre), Gonet, Levrat, Mathey, Nonain, 1795.

110 J 581 Inconnu, 1795.

110 J 293 LARGERON (curé de Saint-Sulpice), 1795 et 1796.

110 J 522 Brosselard, 1795 et 1796.

110 J 320 Chambard (curé de Biziat), 1796 et 1797.

110 J 675 Fleury, Lay, Levrat, Matthieu, 1796 et 1797.

110 J 518 et 536 Broyer, 1797.

110 J 671 Depallière et Fleury (missionnaires), 1797.

110 J 185 Brosselard curé de Marsonnas, 1798.

110 J 511 Broyer, 1799.

110 J 275 Brosselard, Broyer (missionnaire de Béréziat et de Saint-Etienne), Camus (curé de Bâgé-la-Ville), Gatheron (curé de Bény et missionnaire de Feillens), Lacoste (prêtre et missionnaire), Mathey (prêtre), 1800.

110 J 294 Midan (prêtre), 1800.

110 J 551 Brosselard, 1800.

110 J 445 et 446 Broyer (prêtre), 1801.

110 J 549 Brosselard, 1801.

**Boissey :**

110 J 215 Gatheron et Valadous, 1795.

110 J 336 De Chargère (prêtre et chanoine d'Autun), 1795.

110 J 449 Gallion (missionnaire de Feillens), 1795.

110 J 293 LARGERON (curé de Saint-Sulpice), 1795 et 1796.

110 J 855 Brosselard, LARGERON, Joseph-Pierre Servant, 1795 et 1796.

110 J 468 Delisle, 1796 et 1797.

110 J 854 LARGERON, 1796 et 1797.

110 J 518 et 536 Broyer, 1797.

110 J 213 Broyer curé de Saint-Etienne-sur-Reyssouze et missionnaire de Saint-Jean-sur-Reyssouze, 1798.

110 J 850 et 856 LARGERON, 1798.

110 J 448 Broyer, Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu et Taravel, 1798.

110 J 721 LARGERON, 1800.

110 J 790 Delisle et Gerboz, 1800.

110 J 549 Brosselard, 1801.

110 J 582 Inconnu, non daté.

**Boz :**

110 J 470 Feuvelas, 1792 et 1794.

110 J 475 Camus, 1792 à 1795.

110 J 700 Feuvelas, 1794.

110 J 216 Gallion (prêtre), 1794 et 1795.

110 J 796 Feuvelas, 1794 et 1796.

110 J 221 Benoit, Camus, Gonet, Groz, Lacour, Levrat, Matthieu, Pierre-Joseph Servant, Valadous, 1794 à 1797.

110 J 215 Gatheron et Valadous, 1795.

110 J 471 Belin, Delisle, Levrat, Mathey, Joseph-Pierre Servant, 1795.

110 J 474 Camus, 1795.

110 J 729 Dutel et Feuvelas, 1795.

110 J 507 Camus, Roy et Vayer, 1795 à 1796 et 1800 et 1801.

110 J 476 Levrat, Mathey et Vuiron, 1796.

110 J 220 Belin, Gonet, Levrat, Joseph-Pierre Servant, Valadous, 1796-1797.

110 J 756 Nombreux prêtres, 1796 à 1797 et 1801.

110 J 332 Bugnot et Mathey, 1797.

110 J 448 Broyer, Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu et Taravel, 1798.

110 J 321 Degletagne (missionnaire), Mathey, Mussieu et Taravel, 1799.

110 J 505 Berry et Vuiron (curé), 1801.

110 J 563 Chaillou, Chaumiot-Clerc, Dezeur, Caunet, 1803 et 1804.

**Chavannes-sur-Reyssouze :**

110 J 471 Belin, Delisle, Levrat, Mathey, Joseph-Pierre Servant, 1795.

110 J 700 Feuvelas, 1795.

110 J 729 Dutel et Feuvelas, 1795.

110 J 220 Belin, Gonet, Levrat, Joseph-Pierre Servant, Valadous, 1796-1797.

110 J 675 Fleury, Lay, Levrat, Matthieu, 1796 et 1797.

110 J 213 Broyer curé de Saint-Etienne-sur-Reyssouze et missionnaire de Saint-Jean-sur-Reyssouze, 1798.

**Chevroux :**

110 J 215 Gatheron et Valadous, 1795.

110 J 442 Camus, Dementhon, Gallion (missionnaire), Gaste (de la Nièvre), Gonet, Levrat, Mathey, Nonain, 1795.

110 J 471 Belin, Delisle, Levrat, Mathey, Joseph-Pierre Servant, 1795.

110 J 474 Camus, 1795.

110 J 293 Largeron (curé de Saint-Sulpice), 1795 et 1796.

110 J 212 Camus et Levrat curé de Vieu-d'Izenave, 1795 et 1796.

110 J 476 Levrat, Mathey et Vuiron, 1796.

110 J 645 et 646 Mathey, 1796.

110 J 220 Belin, Gonet, Levrat, Joseph-Pierre Servant, Valadous, 1796-1797.

110 J 756 Nombreux prêtres, 1796 à 1797 et 1801.

110 J 518 Broyer, 1797.

110 J 648 Benoit, Levrat et Mathey, 1797 et 1798.

110 J 211, Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu, Tavel, 1798.

110 J 448 Broyer, Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu et Tavel, 1798.

110 J 511 Broyer, 1799.

110 J 505 Berry et Vuiron (curé), 1801.

110 J 495 Thévenard (missionnaire), 1802 et 1803.

110 J 563 Chaillou, Chaumiot-Clerc, Dezeur, Caunet, 1803 et 1804.

**Cormoz :**

110 J 859 Reboul, 1794 et 1797.

110 J 450 Depallière, Maitre (curé de Rancy), Reboul, 1795.

110 J 443 Depallière (Missionnaire), 1795 et 1796.

110 J 455 Reboul, 1795 et 1796.

110 J 458 Gonet, Lacour et Levrat, 1796 et 1799.

110 J 456 Lacour (curé de Cormoz), Mussieu et Reboul, 1796, 1797 et 1800.

110 J 671 Depallière et Fleury (missionnaires), 1797.

110 J 171 et 668 Depallière (missionnaire), 1798.

110 J 219 Gatheron, Mathey, Mussieu et Reboul, 1798.

110 J 453 Reboul, 1799.

110 J 273 Gonet, Guiremand et O'Brien, 1800.

110 J 276 Lay (missionnaire), 1801.

**Courtes :**

110 J 462 Broyer, Gonet, Tournade, 1793 à 1794 et 1799.

110 J 444 Nonain et Tournade, 1795.

110 J 450 Depallière, Maitre (curé de Rancy), Reboul, 1795.

110 J 455 Reboul, 1795 et 1796.

110 J 447 Tournade, 1795 à 1797.

110 J 861 Gonet, Louis, Reboul et Tavel, 1797.

110 J 453 Reboul, 1799.

110 J 459 Broyer, 1799.

110 J 276 Lay (missionnaire), 1801.

**Curciat-Dongalon :**

110 J 221 Benoit, Camus, Gonet, Groz, Lacour, Levrat, Matthieu, Pierre-Joseph Servant, Valadous, 1794 à 1797.

110 J 859 Reboul, 1794 et 1797.

110 J 248 François-Ambroise Baujan (chartreux), Midan, Piquet, Roux (prêtres), Ruivet (Vicaire-général du diocèse de Lyon), 1795.

110 J 442 Camus, Dementhon, Gallion (missionnaire), Gaste (de la Nièvre), Gonet, Levrat, Mathey, Nonain, 1795.

110 J 444 Nonain et Tournade, 1795.



110 J 455 Reboul, 1795 et 1796.

110 J 734 Perussel, Renaud et Sorel, 1795 et 1796.

110 J 448 Tournade, 1795 à 1797.

110 J 458 Gonet, Lacour et Levrat, 1796 et 1799.

110 J 456 Lacour (curé de Cormoz), Mussieu et Reboul, 1796, 1797 et 1800.

110 J 171 et 668 Depallière (missionnaire), 1798.

110 J 219 Gatheron, Mathey, Mussieu et Reboul, 1798.

110 J 441 Tavel, 1799.

110 J 453 Reboul, 1799.

110 J 440 Tavel, 1801.

**Dommartin :**

110 J 630 Benna, Drevet, 1794 à 1796.

110 J 221 Benoit, Camus, Gonet, Groz, Lacour, Levrat, Matthieu, Pierre-Joseph Servant, Valadous, 1794 à 1797.

110 J 859 Reboul, 1794 et 1797.

110 J 442 Camus, Dementhon, Gallion (missionnaire), Gaste (de la Nièvre), Gonet, Levrat, Mathey, Nonain, 1795.

110 J 471 Belin, Delisle, Levrat, Mathey, Joseph-Pierre Servant, 1795.

110 J 474 Camus, 1795.

110 J 685 Nonain, 1795.

110 J 212 Camus et Levrat curé de Vieu-d'Izenave, 1795 et 1796.

110 J 293 Largeron (curé de Saint-Sulpice), 1795 et 1796.

110 J 522 Brosselard, 1795 et 1796.

110 J 699 Gatheron, 1795 et 1796.

110 J 855 Brosselard, Largeron, Joseph-Pierre Servant, 1795 et 1796.

110 J 229 Levrat, Mathey, Pierre-Joseph Servant, 1795 à 1799.

110 J 697 Gatheron, 1796.

110 J 220 Belin, Gonet, Levrat, Joseph-Pierre Servant, Valadous, 1796-1797.

110 J 854 Largeron, 1796 et 1797.

110 J 756 Nombreux prêtres, 1796 à 1797 et 1801.

110 J 456 Lacour (curé de Cormoz), Mussieu et Reboul, 1796, 1797 et 1800.

110 J 552 Brosselard, 1797.

110 J 850 et 856 Largeron, 1798.

110 J 330 Camus (curé de Bâgé-la-Ville), 1799.

110 J 857 Largeron, 1799.

110 J 551 Brosselard, 1800.

110 J 712 Dementhon, 1800.

110 J 721 Largeron, 1800.

110 J 276 Lay (missionnaire), 1801.

110 J 440 Tavel, 1801.

110 J 549 Brosselard, 1801.

110 J 483 et 495 Thévenard (missionnaire), 1801 à 1803.

110 J 582 Inconnu, non daté.

**Feillens :**

110 J 216 Gallion (prêtre), 1794 et 1795.

110 J 630 Benna, Drevet, 1794 à 1796.

110 J 215 Gatheron et Valadous, 1795.

110 J 631 Drevet, 1795.

110 J 685 Nonain, 1795.

110 J 815 De Chargère, 1795.

110 J 699 Gatheron, 1795 et 1796.

110 J 696 Lhopital, 1796.

110 J 697 Gatheron, 1796.

110 J 220 Belin, Gonet, Levrat, Joseph-Pierre Servant, Valadous, 1796-1797.

110 J 473 et 694 Gatheron, Levrat, 1797.

110 J 692 Gatheron et Lacoste, 1797.

110 J 211, Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu, Tavel, 1798.

110 J 213 Broyer curé de Saint-Etienne-sur-Reyssouze et missionnaire de Saint-Jean-sur-Reyssouze, 1798.

110 J 218 Mathey (prêtre), 1798.

110 J 219 Gatheron, Mathey, Mussieu et Reboul, 1798.

110 J 448 Broyer, Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu et Tavel, 1798.

110 J 691 Gatheron et Mussieu, 1798.

110 J 850 et 856 Largeron, 1798.

110 J 674 et 687 Mussieu, 1799.

110 J 689 Gatheron, 1799.

110 J 271 Camus (curé de Bâgé-la-Ville), Gatheron (Curé de Bény missionnaire à Feillens, Lacoste et Mathey (prêtres), 1800.

110 J 472 Chambard (missionnaire de Foissiat et Lescheroux), Mussieu et Tavel, 1800.

110 J 712 Dementhon, 1800.

110 J 495 Thévenard (missionnaire), 1802 et 1803.

**Gorrevod :**

110 J 470 Feuvelas, 1792 et 1794.

110 J 475 Camus, 1792 à 1795.

110 J 700 Feuvelas, 1794.

110 J 215 Gatheron et Valadous, 1795.

110 J 442 Camus, Dementhon, Gallion (missionnaire), Gaste (de la Nièvre), Gonet, Levrat, Mathey, Nonain, 1795.

110 J 471 Belin, Delisle, Levrat, Mathey, Joseph-Pierre Servant, 1795.

110 J 474 Camus, 1795.

110 J 507 Camus, Roy et Vayer, 1795 à 1796 et 1800 et 1801.

110 J 476 Levrat, Mathey et Vuiron, 1796.

110 J 663 Bugnot, Drevet, Levrat, Mathey, 1797.

110 J 211, Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu, Tavel, 1798.

110 J 219 Gatheron, Mathey, Mussieu et Reboul, 1798.

110 J 448 Broyer, Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu et Tavel, 1798.

110 J 691 Gatheron et Mussieu, 1798.

110 J 177 Gonet, Mussieu, Roy et Tavel, 1799.

110 J 481 Drevet, Gonet, Mathey, Mussieu, Roy, Vuiron, 1800 et 1801.

110 J 482 F. B. Bon, Collomb, Gonet, Guiremand, O'Brien, 1800 et 1801.

110 J 505 Berry et Vuiron (curé), 1801.

110 J 562 Alhumbert, Belin, Chaillou, Vuiron, 1803.

110 J 563 Chaillou, Chaumiot-Clerc, Dezeur, Caunet, 1803 et 1804.

**Jayat :**

110 J 262 O'Brien et Sorel (prêtres), 1794 et 1795.

110 J 465 Brosselard (curé de Marsonnas), 1794 et 1795.

110 J 442 Camus, Dementhon, Gallion (missionnaire), Gaste (de la Nièvre), Gonet, Levrat, Mathey, Nonain, 1795.

110 J 444 Nonain et Tournade, 1795.

110 J 450 Depallière, Maitre (curé de Rancy), Reboul, 1795.

110 J 581 Inconnu, 1795.

110 J 350 Guiremand, 1795 et 1796.

110 J 522 Brosselard, 1795 et 1796.

110 J 673 Chambard, Levrat, Matthieu, 1795 et 1796.

110 J 447 Tournade, 1795 à 1797.

110 J 675 Fleury, Lay, Levrat, Matthieu, 1796 et 1797.

110 J 854 LARGERON, 1796 et 1797.

110 J 458 Gonet, Lacour et Levrat, 1796 et 1799.

110 J 456 Lacour (curé de Cormoz), Mussieu et Reboul, 1796, 1797 et 1800.

110 J 172 Pornat (prêtre), 1797.

110 J 178 Pomat (prêtre), 1797.

110 J 451 Louis et Tavel, 1797.

110 J 552 Brosselard, 1797.

110 J 669 Depallière (missionnaire), Matthieu, 1797.

110 J 210, Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu, Tavel, 1798.

110 J 171 et 668 Depallière (missionnaire), 1798.

110 J 185 Brosselard curé de Marsonnas, 1798.

110 J 850 et 856 LARGERON, 1798.

110 J 448 Broyer, Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu et Tavel, 1798.

110 J 678 Lay et Mussieu, 1798 et 1799.

110 J 441 Tavel, 1799.

110 J 453 Reboul, 1799.

110 J 511 Broyer, 1799.

110 J 176 Plusieurs prêtres dont le vicaire général Claude-Joseph Ruivet, 1800.

110 J 274 Drevet (missionnaire), 1800.

110 J 472 Chambard (missionnaire de Foissiat et Lescheroux), Mussieu et Tavel, 1800.

110 J 551 Brosselard, 1800.

110 J 721 LARGERON, 1800.

110 J 184 BENOIT (prêtre missionnaire) et MUSSIEU, 1801.

110 J 276 LAY (missionnaire), 1801.

110 J 440 TARAVEL, 1801.

110 J 549 BROSSELDARD, 1801.

**Lescheroux :**

110 J 462 BROYER, GONET, TOURNADE, 1793 à 1794 et 1799.

110 J 262 O'BRIEN et SOREL (prêtres), 1794 et 1795.

110 J 465 BROSSELDARD (curé de Marsonnas), 1794 et 1795.

110 J 859 REBOUL, 1794 et 1797.

110 J 442 CAMUS, DEMENTHON, GALLION (missionnaire), GASTE (de la Nièvre), GONET, LEVRAT, MATHEY, NONAIN, 1795.

110 J 248 FRANÇOIS-AMBROISE BAUJAN (chartreux), MIDAN, PIQUET, ROUX (prêtres), RUIVET (Vicaire-général du diocèse de Lyon), 1795.

110 J 444 NONAIN et TOURNADE, 1795.

110 J 450 DEPALLIÈRE, MAITRE (curé de Rancy), REBOUL, 1795.

110 J 212 CAMUS et LEVRAT curé de VIEU-d'IZENAVE, 1795 et 1796.

110 J 443 DEPALLIÈRE (Missionnaire), 1795 et 1796.

110 J 455 REBOUL, 1795 et 1796.

110 J 457 DEPALLIÈRE, 1795 et 1796.

110 J 522 BROSSELDARD, 1795 et 1796.

110 J 673 CHAMBARD, LEVRAT, MATTHIEU, 1795 et 1796.

110 J 447 TOURNADE, 1795 à 1797.

110 J 675 FLEURY, LAY, LEVRAT, MATTHIEU, 1796 et 1797.

110 J 458 GONET, LACOUR et LEVRAT, 1796 et 1799.

110 J 456 LACOUR (curé de Cormoz), MUSSIEU et REBOUL, 1796, 1797 et 1800.

110 J 451 Louis et Tavel, 1797.

110 J 669 Depallière (missionnaire), Matthieu, 1797.

110 J 171 et 668 Depallière (missionnaire), 1798.

110 J 211, Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu, Tavel, 1798.

110 J 213 Broyer curé de Saint-Etienne-sur-Reyssouze et missionnaire de Saint-Jean-sur-Reyssouze, 1798.

110 J 219 Gatheron, Mathey, Mussieu et Reboul, 1798.

110 J 448 Broyer, Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu et Tavel, 1798.

110 J 441 Tavel, 1799.

110 J 453 Reboul, 1799.

110 J 459 Broyer, 1799.

110 J 511 Broyer, 1799.

110 J 551 Brosselard, 1800.

110 J 272 Joseph-Melchior Midan (prêtre missionnaire de Bourg), 1801.

110 J 276 Lay (missionnaire), 1801.

110 J 440 Tavel, 1801.

110 J 549 Brosselard, 1801.

110 J 563 Chaillou, Chaumiot-Clerc, Dezeur, Caunet, 1803 et 1804.

**Mantenay et Montlin :**

110 J 465 Brosselard (curé de Marsonnas), 1794 et 1795.

110 J 859 Reboul, 1794 et 1797.

110 J 442 Camus, Dementhon, Gallion (missionnaire), Gaste (de la Nièvre), Gonet, Levrat, Mathey, Nonain, 1795.

110 J 444 Nonain et Tournade, 1795.

110 J 450 Depallière, Maitre (curé de Rancy), Reboul, 1795.

110 J 212 Camus et Levrat curé de Vieu-d'Izenave, 1795 et 1796.

110 J 455 Reboul, 1795 et 1796.

110 J 457 Depallière, 1795 et 1796.

110 J 447 Tournade, 1795 à 1797.

110 J 675 Fleury, Lay, Levrat, Matthieu, 1796 et 1797.

110 J 458 Gonet, Lacour et Levrat, 1796 et 1799.

110 J 456 Lacour (curé de Cormoz), Mussieu et Reboul, 1796, 1797 et 1800.

110 J 451 Louis et Tavel, 1797.

110 J 211, Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu, Tavel, 1798.

110 J 448 Broyer, Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu et Tavel, 1798.

110 J 441 Tavel, 1799.

110 J 488 Lachanal, 1800.

110 J 440 Tavel, 1801.

**Manziat :**

110 J 475 Camus, 1792 à 1795.

110 J 216 Gallion (prêtre), 1794 et 1795.

110 J 221 Benoit, Camus, Gonet, Groz, Lacour, Levrat, Matthieu, Pierre-Joseph Servant, Valadous, 1794 à 1797.

110 J 577 De Chargère, Gonet, Grangier et Joseph-Pierre Servant, 1794 à 1797 et 1801.

110 J 215 Gatheron et Valadous, 1795.

110 J 442 Camus, Dementhon, Gallion (missionnaire), Gaste (de la Nièvre), Gonet, Levrat, Mathey, Nonain, 1795.

110 J 471 Belin, Delisle, Levrat, Mathey, Joseph-Pierre Servant, 1795.

110 J 474 Camus, 1795.

110 J 212 Camus et Levrat curé de Vieu-d'Izenave, 1795 et 1796.

110 J 699 Gatheron, 1795 et 1796.

110 J 229 Levrat, Mathey, Pierre-Joseph Servant, 1795 à 1799.



110 J 476 Levrat, Mathey et Vuiron, 1796.

110 J 645 et 646 Mathey, 1796.

110 J 696 Lhopital, 1796.

110 J 697 Gatheron, 1796.

110 J 220 Belin, Gonet, Levrat, Joseph-Pierre Servant, Valadous, 1796-1797.

110 J 456 Lacour (curé de Cormoz), Mussieu et Reboul, 1796, 1797 et 1800.

110 J 536 et 647 Mathey, 1797.

110 J 692 Gatheron et Lacoste, 1797.

110 J 694 Gatheron et Levrat, 1797.

110 J 648 Benoit, Levrat et Mathey, 1797 et 1798.

110 J 211, Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu, Tavel, 1798.

110 J 213 Broyer curé de Saint-Etienne-sur-Reyssouze et missionnaire de Saint-Jean-sur-Reyssouze, 1798.

110 J 218 Mathey (prêtre), 1798.

110 J 448 Broyer, Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu et Tavel, 1798.

110 J 214 Degletagne (missionnaire), 1798 et 1799.

110 J 687 Mussieu, 1799.

110 J 689 Gatheron, 1799.

110 J 231 Drevet (Missionnaire et chantre du chapitre de Pont-de-Vaux), 1799 et 1800.

110 J 274 Drevet (missionnaire), 1800.

110 J 712 Dementhon, 1800.

110 J 472 Chambard (missionnaire de Foissiat et Lescheroux), Mussieu et Tavel, 1800.

110 J 495 Thévenard (missionnaire), 1802 et 1803.

**Marsonnas :**

110 J 465 Brosselard (curé de Marsonnas), 1794 et 1795.

110 J 442 Camus, Dementhon, Gallion (missionnaire), Gaste (de la Nièvre), Gonet, Levrat, Mathey, Nonain, 1795.

110 J 450 Depallière, Maitre (curé de Rancy), Reboul, 1795.

110 J 471 Belin, Delisle, Levrat, Mathey, Joseph-Pierre Servant, 1795.

110 J 581 Inconnu, 1795.

110 J 293 Largeron (curé de Saint-Sulpice), 1795 et 1796.

110 J 522 Brosselard, 1795 et 1796.

110 J 734 Perussel, Renaud et Sorel, 1795 et 1796.

110 J 855 Brosselard, Largeron, Joseph-Pierre Servant, 1795 et 1796.

110 J 675 Fleury, Lay, Levrat, Matthieu, 1796 et 1797.

110 J 854 Largeron, 1796 et 1797.

110 J 518 et 536 Broyer, 1797.

110 J 552 Brosselard, 1797.

110 J 671 Depallière et Fleury (missionnaires), 1797.

110 J 746 Midan, 1797.

110 J 668 Depallière, 1798.

110 J 185 Brosselard curé de Marsonnas, 1798.

110 J 850 et 856 Largeron, 1798.

110 J 170 Brosselard prêtre et curé de Marsonnas, 1799.

110 J 300 Jacquemet (curé), 1799.

110 J 275 Brosselard, Broyer (missionnaire de Béréziat et de Saint-Etienne), Camus (curé de Bâgé-la-Ville), Gatheron (curé de Béný et missionnaire de Feillens), Lacoste (prêtre et missionnaire), Mathey (prêtre), 1800.

110 J 551 Brosselard, 1800.

110 J 276 Lay (missionnaire), 1801.

110 J 549 Brosselard, 1801.

110 J 740 Nombreux prêtres, retranscription en 1808 et 1809.

110 J 582 Inconnu, non daté.

**Ozan :**

110 J 471 Belin, Delisle, Levrat, Mathey, Joseph-Pierre Servant, 1795.

110 J 476 Levrat, Mathey et Vuiron, 1796.

110 J 563 Chaillou, Chaumiot-Clerc, Dezeur, Caunet, 1803 et 1804.

**Pont-de-Vaux :**

110 J 465 Brosselard (curé de Marsonnas), 1794 et 1795.

110 J 630 Benna, Drevet, 1794 à 1796.

110 J 221 Benoit, Camus, Gonet, Groz, Lacour, Levrat, Matthieu, Pierre-Joseph Servant, Valadous, 1794 à 1797.

110 J 297 Sorel (prêtre), 1795.

110 J 471 Belin, Delisle, Levrat, Mathey, Joseph-Pierre Servant, 1795.

110 J 507 Camus, Roy et Vayer, 1795 à 1796 et 1800 et 1801.

110 J 629 Drevet, 1796.

110 J 728, Borssat, 1796.

110 J 220 Belin, Gonet, Levrat, Joseph-Pierre Servant, Valadous, 1796-1797.

110 J 458 Gonet, Lacour et Levrat, 1796 et 1799.

110 J 217 et 628 Drevet (prêtre), 1797.

110 J 464 Gonet, Levrat, Louis, Reboul et Taravel, 1797.

110 J 469 Levrat, Rongier, Sautel, Valadous, 1797.

110 J 714 Borssat (missionnaire), 1797.

110 J 861 Gonet, Louis, Reboul et Taravel, 1797.

110 J 211 Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu, Taravel, 1798.

110 J 258 F. B Bon et Midan (prêtres), 1798.

110 J 448 Broyer, Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu et Tavel, 1798.

110 J 177 Gonet, Mussieu, Roy et Tavel, 1799.

110 J 472 Chambard (missionnaire de Foissiat et Lescheroux), Mussieu et Tavel, 1800.

110 J 481 Drevet, Gonet, Mathey, Mussieu, Roy, Vuiron, 1800 et 1801.

110 J 445 et 446 Broyer (prêtre), 1801.

110 J 549 Brosselard, 1801.

110 J 562 Alhumbert, Belin, Chaillou, Vuiron, 1803.

110 J 563 Chaillou, Chaumiot-Clerc, Dezeur, Caunet, 1803 et 1804.

**Replonges :**

110 J 470 Feuvelas, 1792 et 1794.

110 J 632 et 633 De Chargère, 1794.

110 J 700 Feuvelas, 1794.

110 J 216 Gallion (prêtre), 1794 et 1795.

110 J 630 Benna, Drevet, 1794 à 1796.

110 J 796 Feuvelas, 1794 et 1796.

110 J 221 Benoit, Camus, Gonet, Groz, Lacour, Levrat, Matthieu, Pierre-Joseph Servant, Valadous, 1794 à 1797.

110 J 471 Belin, Delisle, Levrat, Mathey, Joseph-Pierre Servant, 1795.

110 J 631 Drevet, 1795.

110 J 685 Nonain, 1795.

110 J 699 Gatheron, 1795 et 1796.

110 J 229 Levrat, Mathey, Pierre-Joseph Servant, 1795 à 1799.

110 J 629 Drevet, 1796.

110 J 696 Lhopital, 1796.

110 J 697 Gatheron, 1796.

110 J 220 Belin, Gonet, Levrat, Joseph-Pierre Servant, Valadous, 1796-1797.

110 J 756 Nombreux prêtres, 1796 à 1797 et 1801.

110 J 217 et 628 Drevet (prêtre), 1797.

110 J 301 Jacquemet (curé), Levrat (Chef de la mission de Dommartin), Pierre-Joseph Servant, 1797.

110 J 694 Gatheron et Levrat, 1797.

110 J 185 Brosselard curé de Marsonnas, 1798.

110 J 218 Mathey (prêtre), 1798.

110 J 219 Gatheron, Mathey, Mussieu et Reboul, 1798.

110 J 725 Delisle, 1799.

110 J 231 Drevet (Missionnaire et chantre du chapitre de Pont-de-Vaux), 1799 et 1800.

110 J 274 Drevet (missionnaire), 1800.

110 J 712 Dementhon, 1800.

110 J 721 LARGERON, 1800.

110 J 481 Drevet, Gonet, Mathey, Mussieu, Roy, Vuiron, 1800 et 1801.

**Saint-André-de-Bâgé :**

110 J 796 Feuvelas, 1794 et 1796.

110 J 577 De Chargère, Gonet, Grangier et Joseph-Pierre Servant, 1794 à 1797 et 1801.

110 J 471 Belin, Delisle, Levrat, Mathey, Joseph-Pierre Servant, 1795.

110 J 212 Camus et Levrat curé de Vieu-d'Izenave, 1795 et 1796.

110 J 293 LARGERON (curé de Saint-Sulpice), 1795 et 1796.

110 J 229 Levrat, Mathey, Pierre-Joseph Servant, 1795 à 1799.

110 J 629 Drevet, 1796.

110 J 220 Belin, Gonet, Levrat, Joseph-Pierre Servant, Valadous, 1796-1797.

110 J 708 Feuvelas, 1796 et 1797.

110 J 756 Nombreux prêtres, 1796 à 1797 et 1801.

110 J 217 et 628 Drevet (prêtre), 1797.

110 J 231 Drevet (Missionnaire et chantre du chapitre de Pont-de-Vaux), 1799 et 1800.

110 J 271 Camus (curé de Bâgé-la-Ville), Gatheron (Curé de Bény missionnaire à Feillens, Lacoste et Mathey (prêtres), 1800.

110 J 274 Drevet (missionnaire), 1800.

110 J 275 Brosselard, Broyer (missionnaire de Béréziat et de Saint-Etienne), Camus (curé de Bâgé-la-Ville), Gatheron (curé de Bény et missionnaire de Feillens), Lacoste (prêtre et missionnaire), Mathey (prêtre), 1800.

110 J 483 et 495 Thévenard (missionnaire), 1801 à 1803.

**Saint-Bénigne :**

110 J 475 Camus, 1792 à 1795.

110 J 471 Belin, Delisle, Levrat, Mathey, Joseph-Pierre Servant, 1795.

110 J 476 Levrat, Mathey et Vuiron, 1796.

110 J 220 Belin, Gonet, Levrat, Joseph-Pierre Servant, Valadous, 1796-1797.

110 J 756 Nombreux prêtres, 1796 à 1797 et 1801.

110 J 469 Levrat, Rongier, Sautel, Valadous, 1797.

110 J 211, Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu, Tavel, 1798.

110 J 448 Broyer, Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu et Tavel, 1798.

110 J 177 Gonet, Mussieu, Roy et Tavel, 1799.

110 J 330 Camus (curé de Bâgé-la-Ville), 1799.

110 J 472 Chambard (missionnaire de Foissiat et Lescheroux), Mussieu et Tavel, 1800.

110 J 562 Alhumbert, Belin, Chaillou, Vuiron, 1803.

110 J 563 Chaillou, Chaumiot-Clerc, Dezeur, Caunet, 1803 et 1804.

**Saint-Etienne-sur-Reyssouze :**

110 J 465 Brosselard (curé de Marsonnas), 1794 et 1795.

110 J 221 Benoit, Camus, Gonet, Groz, Lacour, Levrat, Matthieu, Pierre-Joseph Servant, Valadous, 1794 à 1797.

110 J 522 Brosselard, 1795 et 1796.

110 J 476 Levrat, Mathey et Vuiron, 1796.

110 J 220 Belin, Gonet, Levrat, Joseph-Pierre Servant, Valadous, 1796-1797.

110 J 518 Broyer, 1797.

110 J 213 Broyer curé de Saint-Etienne-sur-Reyssouze et missionnaire de Saint-Jean-sur-Reyssouze, 1798.

110 J 448 Broyer, Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu et Tavel, 1798.

110 J 511 Broyer, 1799.

110 J 445 et 446 Broyer (prêtre), 1801.

110 J 549 Brosselard, 1801.

110 J 563 Chaillou, Chaumiot-Clerc, Dezeur, Caunet, 1803 et 1804.

**Saint-Jean-sur-Reyssouze :**

110 J 216 Gallion (prêtre), 1794 et 1795.

110 J 262 O'Brien et Sorel (prêtres), 1794 et 1795.

110 J 465 Brosselard (curé de Marsonnas), 1794 et 1795.

110 J 449 Gallion (missionnaire de Feillens), 1795.

110 J 581 Inconnu, 1795.

110 J 522 Brosselard, 1795 et 1796.

110 J 855 Brosselard, Langeron, Joseph-Pierre Servant, 1795 et 1796.

110 J 57 Bruno Bossard (prêtre chartreux) et Chambard (curé), 1796.

110 J 675 Fleury, Lay, Levrat, Matthieu, 1796 et 1797.

110 J 458 Gonet, Lacour et Levrat, 1796 et 1799.

110 J 451 Louis et Tavel, 1797.

110 J 464 Gonet, Levrat, Louis, Reboul et Tavel, 1797.

110 J 518 et 536 Broyer, 1797.

110 J 552 Brosselard, 1797.

110 J 861 Gonet, Louis, Reboul et Tavel, 1797.

110 J 185 Brosselard curé de Marsonnas, 1798.

110 J 213 Broyer curé de Saint-Etienne-sur-Reyssouze et missionnaire de Saint-Jean-sur-Reyssouze, 1798.

110 J 448 Broyer, Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu et Tavel, 1798.

110 J 850 Langeron, 1798.

110 J 678 Lay et Mussieu, 1798 et 1799.

110 J 511 Broyer, 1799.

110 J 275 Brosselard, Broyer (missionnaire de Béréziat et de Saint-Etienne), Camus (curé de Bâgé-la-Ville), Gatheron (curé de Bény et missionnaire de Feillens), Lacoste (prêtre et missionnaire), Mathey (prêtre), 1800.

110 J 472 Chambard (missionnaire de Foissiat et Lescheroux), Mussieu et Tavel, 1800.

110 J 551 Brosselard, 1800.

110 J 276 Lay (missionnaire), 1801.

110 J 445 et 446 Broyer (prêtre), 1801.

110 J 549 Brosselard, 1801.

110 J 740 Nombreux prêtres, retranscription en 1808 et 1809.

**Saint-Julien-sur-Reyssouze :**

110 J 859 Reboul, 1794 et 1797.

110 J 442 Camus, Dementhon, Gallion (missionnaire), Gaste (de la Nièvre), Gonet, Levrat, Mathey, Nonain, 1795.

110 J 444 Nonain et Tournade, 1795.

110 J 449 Gallion (missionnaire de Feillens), 1795.

110 J 450 Depallièrre, Maitre (curé de Rancy), Reboul, 1795.



110 J 212 Camus et Levrat curé de Vieu-d'Izenave, 1795 et 1796.

110 J 350 Guiremand, 1795 et 1796.

110 J 443 Depallière (Missionnaire), 1795 et 1796.

110 J 455 Reboul, 1795 et 1796.

110 J 673 Chambard, Levrat, Matthieu, 1795 et 1796.

110 J 154 : Plusieurs prêtres dont Feuvelas, 1795 à 1797.

110 J 447 Tournade, 1795 à 1797.

110 J 220 Belin, Gonet, Levrat, Joseph-Pierre Servant, Valadous, 1796-1797.

110 J 675 Fleury, Lay, Levrat, Matthieu, 1796 et 1797.

110 J 854 LARGERON, 1796 et 1797.

110 J 458 Gonet, Lacour et Levrat, 1796 et 1799.

110 J 456 Lacour (curé de Cormoz), Mussieu et Reboul, 1796, 1797 et 1800.

110 J 451 Louis et Taravel, 1797.

110 J 538 Broyer, 1797.

110 J 552 Brosselard, 1797.

110 J 669 Depallière (missionnaire), Matthieu, 1797.

110 J 678 Lay et Mussieu, 1798 et 1799.

110 J 211, Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu, Taravel, 1798.

110 J 219 Gatheron, Mathey, Mussieu et Reboul, 1798.

110 J 448 Broyer, Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu et Taravel, 1798.

110 J 177 Gonet, Mussieu, Roy et Taravel, 1799.

110 J 441 Taravel, 1799.

110 J 453 Reboul, 1799.

110 J 511 Broyer, 1799.

110 J 472 Chambard (missionnaire de Foissiat et Lescheroux), Mussieu et Taravel, 1800.

110 J 481 Drevet, Gonet, Mathey, Mussieu, Roy, Vuiron, 1800 et 1801.

110 J 482 F. B. Bon, Collomb, Gonet, Guiremand, O'Brien, 1800 et 1801.

110 J 276 Lay (missionnaire), 1801.

110 J 440 Taravel, 1801.

110 J 562 Alhumbert, Belin, Chaillou, Vuiron, 1803.

110 J 201 très nombreux prêtres 1792-1803 recopiés en 1804 et 1805.

**Saint-Laurent-sur-Saône :**

110 J 181 Jacquemet curé de Confrançon, 1793, 1795, 1796.

110 J 216 Gallion (prêtre), 1794 et 1795.

110 J 465 Brosselard (curé de Marsonnas), 1794 et 1795.

110 J 630 Benna, Drevet, 1794 à 1796.

110 J 221 Benoit, Camus, Gonet, Groz, Lacour, Levrat, Matthieu, Pierre-Joseph Servant, Valadous, 1794 à 1797.

110 J 248 François-Ambroise Baujan (chartreux), Midan, Piquet, Roux (prêtres), Ruivet (Vicaire-général du diocèse de Lyon), 1795.

110 J 471 Belin, Delisle, Levrat, Mathey, Joseph-Pierre Servant, 1795.

110 J 474 Camus, 1795.

110 J 631 Drevet, 1795.

110 J 729 Dutel et Feuvelas, 1795.

110 J 212 Camus et Levrat curé de Vieu-d'Izenave, 1795 et 1796.

110 J 91 F. B. Bon (prêtre), 1797.

110 J 93, 110 J 94 Louis O'Brien (prêtre), 1797.

110 J 300 Jacquemet (curé), 1799.

110 J 511 Broyer, 1799.

110 J 562 Alhumbert, Belin, Chaillou, Vuiron, 1803.

**Saint-Nizier-le-Bouchoux :**

110 J 221 Benoit, Camus, Gonet, Groz, Lacour, Levrat, Matthieu, Pierre-Joseph Servant, Valadous, 1794 à 1797.

110 J 859 Reboul, 1794 et 1797.

110 J 442 Camus, Dementhon, Gallion (missionnaire), Gaste (de la Nièvre), Gonet, Levrat, Mathey, Nonain, 1795.

110 J 444 Nonain et Tournade, 1795.

110 J 450 Depallière, Maitre (curé de Rancy), Reboul, 1795.

110 J 212 Camus et Levrat curé de Vieu-d'Izenave, 1795 et 1796.

110 J 443 Depallière (Missionnaire), 1795 et 1796.

110 J 455 Reboul, 1795 et 1796.

110 J 457 Depallière, 1795 et 1796.

110 J 522 Brosselard, 1795 et 1796.

110 J 673 Chambard, Levrat, Matthieu, 1795 et 1796.

110 J 447 Tournade, 1795 à 1797.

110 J 106 Camus (prêtre), Dementhon (prêtre) et Guerpin (prêtre), 1796.

110 J 456 Lacour (curé de Cormoz), Mussieu et Reboul, 1796, 1797 et 1800.

110 J 458 Gonet, Lacour et Levrat, 1796 et 1799. 110 J 451 Louis et Tavel, 1797.

110 J 211, Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu, Tavel, 1798.

110 J 171 et 668 Depallière (missionnaire), 1798.

110 J 219 Gatheron, Mathey, Mussieu et Reboul, 1798.

110 J 448 Broyer, Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu et Tavel, 1798.

110 J 155 Plusieurs prêtres dont Gonet, Mussieu et Rey, 1798 et 1799.

110 J 441 Tavel, 1799.

110 J 453 Reboul, 1799.

110 J 472 Chambard (missionnaire de Foissiat et Lescheroux), Mussieu et Tavel, 1800.

110 J 272 Joseph-Melchior Midan (prêtre missionnaire de Bourg), 1801.

110 J 440 Tavel, 1801.

**Saint-Trivier-en-Bresse :**

110 J 462 Broyer, Gonet, Tournade, 1793 à 1794 et 1799.

110 J 334 Feuvelas, Furney, Gonet, Guérin, Guigard, Guiremand, Montanier, Roux, 1794 à 1797 et 1799.

110 J 442 Camus, Dementhon, Gallion (missionnaire), Gaste (de la Nièvre), Gonet, Levrat, Mathey, Nonain, 1795.

110 J 444 Nonain et Tournade, 1795.

110 J 471 Belin, Delisle, Levrat, Mathey, Joseph-Pierre Servant, 1795.

110 J 212 Camus et Levrat curé de Vieu-d'Izenave, 1795 et 1796.

110 J 455 Reboul, 1795 et 1796.

110 J 699 Gatheron, 1795 et 1796.

110 J 220 Belin, Gonet, Levrat, Joseph-Pierre Servant, Valadous, 1796-1797.

110 J 456 Lacour (curé de Cormoz), Mussieu et Reboul, 1796, 1797 et 1800.

110 J 458 Gonet, Lacour et Levrat, 1796 et 1799.

110 J 370 Gonet et Grillet (prêtres), 1797.

110 J 451 Louis et Tavel, 1797.

110 J 464 Gonet, Levrat, Louis, Reboul et Tavel, 1797.

110 J 861 Gonet, Louis, Reboul et Tavel, 1797.

110 J 211, Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu, Tavel, 1798.

110 J 219 Gatheron, Mathey, Mussieu et Reboul, 1798.

110 J 448 Broyer, Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu et Tavel, 1798.

110 J 453 Reboul, 1799.

110 J 459 Broyer, 1799.

110 J 511 Broyer, 1799.

110 J 440 Tavel, 1801.

**Sermoyer :**

110 J 442 Camus, Dementhon, Gallion (missionnaire), Gaste (de la Nièvre), Gonet, Levrat, Mathey, Nonain, 1795.

110 J 471 Belin, Delisle, Levrat, Mathey, Joseph-Pierre Servant, 1795.

110 J 211, Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu, Tavel, 1798.

110 J 448 Broyer, Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu et Tavel, 1798.

**Servignat :**

110 J 462 Broyer, Gonet, Tournade, 1793 à 1794 et 1799.

110 J 444 Nonain et Tournade, 1795.

110 J 471 Belin, Delisle, Levrat, Mathey, Joseph-Pierre Servant, 1795.

110 J 447 Tournade, 1795 à 1797.

110 J 220 Belin, Gonet, Levrat, Joseph-Pierre Servant, Valadous, 1796-1797.

110 J 464 Gonet, Levrat, Louis, Reboul et Tavel, 1797.

110 J 861 Gonet, Louis, Reboul et Tavel, 1797.

110 J 185 Brosselard curé de Marsonnas, 1798.

110 J 459 Broyer, 1799.

110 J 445 et 446 Broyer (prêtre), 1801.

**Vernoux :**

110 J 471 Belin, Delisle, Levrat, Mathey, Joseph-Pierre Servant, 1795.

110 J 448 Broyer, Chambard, Gatheron, Gonet, Mathey, Mussieu et Tavel, 1798.

**Vescours :**

110 J 444 Nonain et Tournade, 1795.

110 J 471 Belin, Delisle, Levrat, Mathey, Joseph-Pierre Servant, 1795.

110 J 447 Tournade, 1795 à 1797.

110 J 220 Belin, Gonet, Levrat, Joseph-Pierre Servant, Valadous, 1796-1797.

**Vésines :**

110 J 814 De Chargère (chanoine d'Autun), 1794.

110 J 815 De Chargère, 1795.

110 J 699 Gatheron, 1795 et 1796.

110 J 697 Gatheron, 1796.